Number/
Numéro

1

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE POUR LE SKI ALPIN

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
SKI ALPIN AU QUÉBEC: SITUATION HISTORIQUE ET CONCURRENTIELLE	3
Historiquement une situation privilégiée	4
Une évolution qui commande un nouveau souffle	4
Un réseau à vocation multiple	5
Le Québec dans la course	6
SKI ALPIN AU QUÉBEC: LES RESSOURCES	9
Les ressources du Québec	10
Les centres québécois: des vocations complémentaires	11
Une situation régionale disparate	13
Perspectives de l'évolution de l'offre	14
SKI ALPIN AU QUÉBEC: LES CLIENTÈLES	15
Les clientèles du ski alpin au Québec	16
Une demande spécifique	17
Perspective régionale de demande	18
Caractéristiques de l'évolution de la demande	19
SKI ALPIN AU QUÉBEC: LES INTERVENANTS	21
Une diversité d'intervenants	22
Le gouvernement du Québec et le ski alpin	23
SKI ALPIN AU QUÉBEC: SIGNIFICATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	25
La signification économique	26
La signification sociale	27

Page

SKI ALPIN AU QUÉBEC: LA PROBLÉMATIQUE 29
La nécessité d'un dynamisme renouvelé 30
Problématique générale de l'offre 31
Problématique générale de la demande 34
Problématique reliée aux intervenants 35

SKI ALPIN AU QUÉBEC: LES OBJECTIFS À ATTEINDRE 37
L'éventail des objectifs à atteindre 38
Les objectifs intrinsèques, récréatifs et touristiques 38
Les objectifs extrinsèques 39
Les objectifs particuliers 41
- Les objectifs reliés à l'offre 41
- Les objectifs reliés à la demande 42
- Les objectifs reliés à la perspective touristique 43
- Les objectifs reliés à la dimension économique globale 44

SKI ALPIN AU QUÉBEC: UNE STRATÉGIE APPROPRIÉE 47
Un plan d'action 48
Une concertation des intervenants 48
Un répondant gouvernemental 49

SKI ALPIN AU QUÉBEC: UN ÉVENTAIL DE MOYENS D'ACTION 51
Nature et diversité de l'intervention de l'État 52
Moyens d'intervention ayant effet sur l'offre 52
Moyens d'intervention ayant effet sur la demande 53
Moyens d'intervention ayant effet sur la perspective touristique 53
Moyens d'intervention ayant effet sur l'économie du secteur 54
Moyens complémentaires d'intervention 54
Les différents volets et les canaux financiers de la politique 58

CONCLUSION 63

INTRODUCTION

Le document "Politique québécoise pour le ski alpin" est le résultat de l'examen réalisé sur ce secteur par les membres d'un comité interministériel formé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Bonifié par une consultation avec le milieu, le cadre d'intervention qui y est exposé a été adopté par les instances du Gouvernement du Québec. Elle constitue ainsi la stratégie et l'essence de la stratégie et de l'action gouvernementale visant à soutenir et à stimuler le développement du ski alpin au Québec.

Reposant sur une analyse détaillée des principales caractéristiques et activités du secteur, la Politique québécoise pour le ski alpin fixe des orientations, identifie des objectifs à atteindre et propose des moyens concrets susceptibles pour redonner au ski alpin québécois un rythme de développement lui permettant de consolider sa position concurrentielle et propose à cette fin des actions prioritaires. Elle préconise aussi l'adoption par les intervenants d'orientations et de moyens permettant de stimuler la pratique accrue de cette activité chez les Québécois et Québécoises de tout âge et de toute condition sociale ainsi qu'auprès des touristes visiteurs. Enfin le cadre d'intervention retenu dans la politique propose l'adoption d'une démarche concertée des différents intervenants du secteur. Cette concertation se manifeste notamment par l'harmonisation des outils et des moyens par lesquels l'État apportera un soutien concret au développement et à la modernisation des infrastructures des centres de ski alpin.

Désigné maître d'oeuvre gouvernemental pour l'application de la politique, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche soumet à la population québécoise et à l'ensemble des agents impliqués dans le développement du ski alpin au Québec un plan d'action concret répondant aux différentes facettes de ce que représente cette activité au sein de la société québécoise. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sera à l'écoute de ces intervenants et les invite à contribuer et à unir leurs efforts afin de redonner au ski alpin québécois le dynamisme et la vitalité qui, encore hier, constituaient ses atouts majeurs et sa marque de commerce.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

SITUATION HISTORIQUE ET CONCURRENTIELLE

Historiquement, une situation privilégiée

Les premiers centres de ski alpin sont apparus au Québec dans la décennie qui a suivi la deuxième guerre mondiale. "La Belle province" a su alors profiter de divers avantages, dont:

- une localisation plus au nord amenant des conditions climatiques favorables;
- des lieux de villégiature déjà très fréquentés et jouissant d'une notoriété certaine;
- la proximité relative des premiers centres par rapport aux principales villes.

Ces facteurs ont constitué de puissants atouts dans l'ébauche d'un réseau qui s'est rapidement développé.

Parallèlement, la venue de nouvelles technologies (comme la neige artificielle) a permis l'établissement de centres plus au sud sous des climats moins propices, particulièrement dans le nord-est des États-Unis.

Devant une concurrence sans cesse grandissante, le Québec doit aujourd'hui se doter d'une politique de développement pour conserver sa place et ce, en offrant un produit touristique moderne et adapté.

Une évolution qui commande un nouveau souffle

Les premiers efforts de développement d'un réseau de centres de ski alpin en Amérique du Nord ont coïncidé avec l'émergence du rôle de l'automobile dans la vie nord-américaine et ont été facilement soutenus au cours d'une période de développement économique intense.

Mais, le rythme de croissance allait s'estomper peu à peu. Alors qu'il existait sur le continent nord-américain plus de 660 centres en 1965, seulement 200 centres ont été créés la décennie suivante et 30 nouveaux centres depuis 1977.

Pourtant, d'énormes potentiels restent à développer. Cette stabilisation dans la courbe d'évolution de l'offre indique donc qu'un tournant important se présente, phase cruciale où la concurrence à l'intérieur du marché du ski sera de plus en plus féroce; ce qui explique sans doute la fermeture de nombreux centres ces dernières années au Québec.

Le Québec doit faire un effort, tenter de sortir de cette impasse en répondant davantage aux nouvelles attentes de la demande, tant interne qu'externe.

Un réseau à vocation multiple

Au fil des ans, le ski alpin a été appelé à jouer un rôle d'importance dans la vie des Québécois et des Québécoises, notamment en permettant:

- une plus grande accessibilité aux loisirs d'hiver;
- un apport non négligeable dans l'économie des régions;
- un apport déterminant pour l'industrie touristique grâce à l'adjonction d'une nouvelle saison: l'hiver.

La multiplication des centres (par-delà l'amélioration du réseau) de même que la réduction du coût de l'équipement, a rendu le ski alpin (d'abord réservé à une élite), de plus en plus populaire. Quelque 500 000 sportifs québécois pratiquent près de 5 000 000 de jours-ski au Québec, soit 92% des jours-ski effectués ici. De plus, les 450 000 jours-ski effectués par les non-résidents drainent chaque année au Québec près de 35 000 000 $.

Enfin, le loisir sportif et touristique relié au ski alpin a contribué puissamment tant à l'économie des régions qu'à toute l'économie du Québec.

Sans doute, cette polyvalence de buts a-t-elle été le principe de base du réseau, tant par le choix des activités sur les lieux que par la nature de l'exploitation au gré des saisons, ceci, pour certains centres.

Le Québec dans la course

Pendant qu'une nouvelle situation concurrentielle dans le nord-est américain se développait et que les exigences des marchés se modifiaient lentement, les réactions au Québec furent lentes.

Ainsi, lors des quinze dernières années, deux fois et demi plus de centres sont apparus dans le nord-est des Etats-Unis qu'au Québec, bouleversant ainsi l'équilibre original. On y retrouve maintenant seize centres de calibre équivalent ou supérieur au Mont Sainte-Anne ou au Mont-Tremblant.

L'infrastructure du Québec consiste surtout en centres alpins de moins de 300 mètres de dénivelée (102 centres).

En ce qui concerne l'addition annuelle de la capacité de remontée, la part relative du Québec au Canada est passée de 43,1% en 1971 à 4,7% en 1982.

De plus, les remontées mécaniques installées au Québec, entre 1964 et 1981, étaient majoritairement de type "terrien" (71,5%), alors que celles installées durant cette période dans le nord-est des États-Unis étaient de type "aérien" (61,6%), le tout résultant en des capacités moyennes par remontées inférieures.

Ainsi, même comparé à l'Ontario pour cette période, le type des remontées installées équivaut, pour le Québec, à une perte de 26 092 personnes-heure, soit l'équivalent de deux fois la capacité horaire du Mont Sainte-Anne.

En outre, les centres de ski alpin du Québec ont longtemps hésité à se doter de systèmes d'enneigement et d'hébergement adéquat à la base ou à proximité immédiate des pentes.

L'ensemble de ces facteurs indique que pour demeurer dans la course, le Québec doit mettre en oeuvre une série de mesures de redressement et de développement.

En effet, chaque fois que le Québec attirera ou conservera 100 000 jours-ski voyageur, l'apport à l'économie sera de l'ordre de 7,6 millions de dollars.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

LES RESSOURCES

Les ressources du Québec *

On retrouvait, lors de la saison 1981-1982, 116 centres alpins de tout calibre au Québec; ceux-ci possédaient 364 remontées mécaniques et environ 1 000 pistes de ski.

L'ensemble du réseau pouvait ainsi remonter 322 068 personnes à l'heure en haut des pistes et représentait donc une importance (1) totale de 49 495 000 M.V.P.H. (2).

Cette infrastructure offrait aux skieurs en 1981-82 une possibilité de 19 415 134 jours-ski, marquant ainsi une diminution de 2,5% comparativement à 1978-79.

Les principales caractéristiques du réseau de centres de ski alpin au Québec peuvent se décrire ainsi:

- "l'importance" (1) des centres de ski alpin, caractérisée par le niveau du M.V.P.H. (1) de ceux-ci se répartit en 55,2% de petits centres (299 et moins), 38,8% de centres intermédiaires (300 à 1 399) et 6,0% de centres majeurs (1 400 et plus).

- l'indice d'équipement qui permet de comparer la capacité de remontée des centres par mètre de dénivelée se situe pour l'ensemble du réseau à 2,50. Plus de 70% des centres ont moins que cette moyenne et seulement une dizaine ont plus du double. Plusieurs centres ont donc de faible capacité de remontée par rapport à leur dénivelée.

---

* Voir annexe: Répertoire de données statistiques sur la situation et les caractéristiques actuelles du ski alpin au Québec.

(1) Le terme "importance", utilisé relativement aux centres alpins dans ce texte, est une fonction qui précise la capacité globale de remontée du centre mesurée en M.V.P.H. (000).

(2) M.V.P.H. (Mètres Verticaux Personnes Heure).

- la capacité horaire de remontée moyenne par centre est de 2 776 pers/h, plus de 52% des centres ayant des capacités de moins de 2 000 pers/h et seulement 6% ont plus de 8 000 pers/h.

- la saison d'exploitation moyenne pour l'ensemble des centres de ski du Québec est de 98 jours par hiver. Ce nombre varie énormément d'une région à l'autre.

- les heures ouvrables des centres de ski sont en moyenne de 46,4 heures-semaine, quoique 48 centres soient ouverts plus de 50 heures-semaines. Toutefois, seulement 44,8% des centres offrent du ski en soirée.

- la dénivelée moyenne des centres du Québec est de 162 mètres. Le réseau s'étant construit surtout sur de petites et moyennes montagnes, la majorité des centres (76%) ont moins de 200 mètres, seulement 6% d'entre eux ayant plus de 400 mètres.

- les activités connexes les plus offertes sur les lieux sont le ski de fond (58,6%) et la raquette (46,6%). Pour l'après-ski, 57,8% offrent un bar et 30,2% une discothèque. Peu de centres offrent d'autres activités récréatives complémentaires.

- au delà de la quantité, il faut également tenir compte de l'aspect qualitatif des activités offertes dans les centres de ski alpin, notamment, considérer la variété des pentes, la qualité des services et l'indice de mesure skieur-acre moyen.

Les centres québécois: des vocations complémentaires

Le réseau de centres de ski alpin du Québec a accaparé au fil des ans plusieurs marchés où chacun des centres a joué un rôle particulier visant ses propres cibles.

Plusieurs centres municipaux visent à initier leurs citoyens à cette activité en facilitant l'accessibilité, alors que certains centres veulent plutôt augmenter la proportion des touristes non-résidents.

En 1981, près du tiers de l'offre en jours-ski provenait des centres majeurs, tandis que les soixante-quatre petits centres totalisaient quelque 8,24% de l'offre globale.

Mais la catégorie selon "l'importance" n'indique pas l'origine et le type de clientèle dans un centre, donc ne précise pas la vocation que s'est donnée peu à peu le centre de ski alpin.

Toutefois, certaines normes utilisées dans le milieu du ski permettent de clarifier la situation. Les statistiques de fréquentation donnent une indication sur l'origine des skieurs, ce qui représente l'aire de marché atteinte, qu'elle soit locale, régionale ou internationale. La capacité d'hébergement sur les lieux, la proportion des "semaines-ski" vendues et la distribution de la clientèle au cours d'une semaine aident à préciser le type de marché atteint, qu'il soit de jour, de fin de semaine, de vacances ou de destination. Cette dernière catégorie n'a pas encore trouvé preneur au Québec; aucun centre de ski alpin n'a de clientèle importante pour des séjours prolongés de huit à dix jours.

Selon l'aire de marché, on répertorie au Québec cinq centres internationaux, cinquante-neuf régionaux et cinquante-deux locaux. Eu égard au type de marché, soixante-deux sont "de jour" et reçoivent presque exclusivement des excursionnistes, quarante-quatre sont de "fin de semaine", plusieurs clients y séjournant peu de temps, et dix sont "de vacances" accueillant plusieurs adeptes de semaines de ski.

Cette catégorisation selon "l'importance", de même que l'aire et le type de marché, permet d'expliciter davantage la complémentarité des vocations visées: loisir ou tourisme, excursionnisme ou vacances. En particulier, elle présente l'avantage de pouvoir suivre l'évolution du développement des centres de ski alpin et des variations du marché.

Une situation régionale disparate

Les régions administratives du Québec n'offrent pas toutes le même potentiel pour le développement des centres alpins.

Toutefois, à l'origine, la concentration des premiers efforts dans certaines zones a entraîné une différence marquée de l'accessibilité à ce loisir sportif entre les diverses régions du Québec ce qui, bien sûr, affecte l'activité touristique qui peut en découler.

Ainsi, lorsqu'on considère le coefficient régional d'infrastructure de l'offre, mesure qui indique la proportion relative de l'offre en jours-ski par habitant, on constate une nette disparité dans l'offre régionale.

En effet, les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue sont fortement sous-structurées à cet égard relativement à la moyenne provinciale, alors que l'Outaouais profite d'une offre relativement forte compte tenu de sa population.

Certains facteurs climatiques ont sans doute contribué à ces écarts. On trouve d'ailleurs entre les régions des variations de 68 jours de gel ainsi que 267 centimètres de précipitations nivales. Des régions reçoivent jusqu'à quatre fois plus de jours de pluie que d'autres, et les températures moyennes varient elles aussi.

On ne retrouve donc des centres majeurs que dans trois régions administratives, soit Montréal avec les monts Owl's Head, Saint-Sauveur, Sutton et Tremblant, Québec avec les monts Stoneham et Sainte-Anne ainsi que l'Estrie avec le mont Orford.

Même les centres alpins d'importance intermédiaire ne sont pas distribués uniformément entre les régions. L'Abitibi-Témiscamingue n'en a pas et le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'est doté que d'un petit centre intermédiaire.

Cette disparité dans l'accessibilité du ski alpin prive plusieurs Québécois de cette activité de plein-air et plusieurs régions de la présence d'un pôle d'activités hivernales source éventuelle d'investissements et d'apports touristiques.

Perspectives d'évolution de l'offre

Il apparaît clairement qu'au Québec, comme dans toute l'Amérique du Nord d'ailleurs, l'offre pour le ski alpin est en phase de stabilisation. Le développement a considérablement ralenti, tant au niveau de la création de nouveaux centres qu'au niveau de l'addition au potentiel de remontée.

Les forces de la libre concurrence tendent à établir un certain équilibre; plusieurs centres ferment, d'autres changent de propriétaires.

Il est clair qu'à ce stade, toute addition importante et brusque à l'offre de ski alpin doit être considérée avec une attention particulière pour ne pas rompre inopportunément cet équilibre. Cependant, impérativement les actions doivent viser l'amélioration de la qualité de l'offre.

Le Québec doit rapidement combler certaines lacunes tant au niveau de l'accessibilité à ce loisir sportif qu'au niveau de la concurrence touristique. À cet égard, tous les espoirs sont permis. Le potentiel de développement des centres alpins actuels est encore énorme. La majorité d'entre eux peuvent ajouter de nouvelles pistes, de nouvelles remontées mécaniques et de nouvelles activités sur les lieux, doublant ainsi même triplant l'offre globale de jours-ski.

Les marges de manoeuvre au plan de la consolidation de l'amélioration de la qualité de cet équilibre sont donc assez larges pour que l'État puisse en faciliter l'évolution pendant plusieurs années sans addition brusque, sauf dans les régions à fortes lacunes, par exemple celles qui n'ont pas de centres intermédiaires ou majeurs et où un potentiel s'y retrouve ou encore qu'un marché tout à fait nouveau puisse s'y voir attiré.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

LES CLIENTÈLES

Les clientèles du ski alpin au Québec

La pratique du ski alpin présente un ensemble d'avantages qui suscitent l'intérêt d'une partie importante de la population:

- C'est une activité où l'individualité compte pour beaucoup, chacun se développant à son propre rythme, seul ou avec d'autres et qui peut devenir compétitive;

- comme activité sportive, sa pratique améliore grandement le conditionnement physique;

- l'activité est relativement accessible et est pratiquée par des hommes et des femmes de tout âge. Par ailleurs, on donne même en certains endroits des cours pour personnes handicapées;

- c'est un loisir familial par excellence, il peut être enseigné aux tout-petits, la pente aidant;

- la pratique du ski s'effectue en des endroits spécifiques, plus ou moins périphériques des bassins urbains. Elle nécessite souvent des déplacements, que ce soit dans le cadre de vacances de loisirs, d'excursion journalière ou de week-end.

Deuxième activité hivernale en plein-air en importance au Québec, on y trouve quelque 500 000 (1) adeptes de tout âge, dont près de 400 000 de plus de quatorze ans. Les skieurs effectuent environ 4 835 000 jours-ski, soit en moyenne 9,6 jours-ski par personne par année.

---

(1) Une carence statistique regrettable ne permet qu'une évaluation de la demande de "tout âge".

En outre en 1981-82, le Québec comptait approximativement 450 000 jours-ski effectués par les non-résidents, provenant pour la plupart de l'Ontario et des États-Unis. Ceux-ci skiaient majoritairement dans la région administrative de Montréal (62%), puis dans l'Outaouais (21%) et enfin dans la région de Québec (14%).

L'incertitude des dernières saisons et le manque de "neige garantie" auront contribué à faire décroître de près de 50% la demande des non-résidents au cours des dernières années.

Une demande spécifique

Les adeptes du ski alpin constituent une clientèle relativement jeune. Près de 75% de ceux-ci auraient 24 ans et moins.

L'activité est pratiquée par un nombre légèrement supérieur d'hommes (56,9%), néanmoins, c'est une des activités de loisirs sportifs des plus pratiquées par les deux sexes.

En 1976, 45,7% des adeptes (14 ans et plus) du ski alpin au Canada avaient des revenus inférieurs à 4 000 $ par an et seulement 7,3% de ceux-ci gagnaient 20 000 $ et plus. (1)

Le degré de scolarité du skieur moyen au Canada (14 ans et plus) est assez élevé; 44,3% ont complété au moins leurs études secondaires.

Ces caractéristiques se retrouvent de façon similaire dans les marchés ontariens et américains.

Les raisons incitant les skieurs à venir pratiquer cette activité de loisir touristique et sportif au Québec sont des plus révélatrices.

---

(1) Statistiques sur le loisir et la culture. Statistiques Canada.

Pour le skieur américain, les considérations monétaires (bas prix) viennent en première place avec 17,6% des raisons invoquées suivies par les conditions de neige (10,3%) ou l'occasion de voyager avec parents et amis (7,4%). À noter que les raisons reliées à l'originalité du Québec, lorsque groupées, comptent encore pour près du quart (23,2%).

Pour le skieur ontarien, le Québec semble être une destination naturelle. Déjà en 1970/1971, plus de la moitié de ses voyages de ski à l'extérieur de sa province s'effectuait au Québec.(1) En 1976, les Ontariens pratiquaient quelque 507 000 jours-ski(2) à l'extérieur de leur province dont quelque 250 000 jours-ski au Québec. Selon toute apparence, cette situation a régressé ces dernières années. Ceux-ci accordent le plus d'importance aux facteurs suivants: condition de la neige, faible affluence, nature des pentes, accessibilité, longueur de la saison, remontées adéquates. Le skieur ontarien limite le plus souvent son séjour à la fin de semaine et utilise surtout l'automobile pour se déplacer.

Perspective régionale de demande

Une récente enquête du MLCP (1982) permet de préciser la demande globale perçue par les centres alpins de chaque région du Québec.

À cet égard, la région administrative de Montréal recevait en 1981-82 plus de 49% de la demande totale, soit 2 614 872 jours-ski, suivie de la région de Québec avec 1 002 100 jours-ski (19%) et des régions de Mauricie-Bois-Francs et de l'Outaouais avec chacune environ 8,5% de la demande totale.

---

(1) "A survey among skiers in Ontario regarding ski vacations", Elliot Research Corporation, 1971

(2) "Ontario Recreation Survey", Tourism and Outdoor Recreation Planning Comitee, Government of Ontario, 1977.

Toutefois, lorsque l'on compare la demande perçue par rapport aux populations régionales, l'Outaouais reçoit deux fois la moyenne québécoise par habitant, indiquant l'apport plus qu'important de skieurs non-résidents dans cette région.

Ce sont les régions du Saguenay Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue qui ont les plus faibles proportions de demande totale par rapport à leur population; elles sont sans aucun doute de nettes exportatrices de jours-ski vers les régions adjacentes.

Caractéristiques de l'évolution de la demande

Dans la phase initiale de développement de l'activité, jusqu'aux environs de 1960, l'évolution de la demande était galopante. Le public en général prenait connaissance des intérêts et plaisirs de cette activité sportive, et une partie importante de la demande "latente" s'exprimait de plus en plus.

L'activité maturant, la décennie suivante connut des rythmes de croissance de la demande globale de 10 à 15% par an.

Depuis quelques années, les taux de croissance de la demande se sont stabilisés, celle-ci n'augmentant que très légèrement.

En fait, les variations en dents de scie des dernières années originent surtout des taux de fréquentation et des skieurs occasionnels moins enthousiastes lors de saisons où le climat s'est montré plus doux. Toute chose égale par ailleurs, tant au niveau de l'économie que de celui des modes dans la pratique d'activités de plein-air, on estime que la demande globale pour le ski alpin suivra au mieux l'évolution démographique du Québec. Celle-ci se dirige, comme on le sait, vers un vieillissement prononcé de la population, d'où une certaine stabilisation du rythme de progression de la demande pour le ski.

Néanmoins, cette situation nécessite donc des efforts concertés et soutenus pour assurer que se développe une clientèle additionnelle auprès des Québécois et des Québécoises et que par une mise en marché très agressive pour accroître significativement la clientèle non-résidente.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

LES INTERVENANTS

Une diversité d'intervenants

Le développement accéléré du ski alpin, doublé de l'enthousiasme des adeptes, a facilité le regroupement de personnes animées des mêmes buts et des mêmes préoccupations à l'égard de cette activité. Clubs de ski et associations sportives sont apparus au Québec puis, au fur et à mesure que les besoins d'encadrement se sont faits sentir, d'autres groupements plus spécialisés, telles les patrouilles de ski et les associations de moniteurs, ont été créés.

Aujourd'hui, on retrouve plus particulièrement au Québec divers intervenants dans le domaine. Par exemple, les intervenants qui ont un effet sur l'offre sont des organismes tels l'Association des propriétaires de stations de ski du Québec (APSSQ) ainsi que plusieurs industries afférentes. Plusieurs associations de ce type et d'autres, de représentativité plus régionale, existent aussi.

Toujours au Québec, parmi les intervenants ayant un effet sur la demande, on retrouve le Conseil québécois du ski (CQS) qui regroupe un ensemble d'organismes oeuvrant dans le domaine, ainsi que la Fédération québécoise de ski (FQS) représentée dans les diverses régions du Québec par huit associations régionales.

Les intervenants, ayant plus particulièrement un rôle d'encadrement, sont: l'Alliance des moniteurs de ski du Canada et la Fédération des clubs de ski du Québec. Ces regroupements offrent des stages de formation pour moniteurs et entraîneurs, en collaboration, dans le deuxième cas, avec la Fédération canadienne des entraîneurs. La Fédération québécoise de ski offre aussi depuis une quinzaine d'années deux niveaux de stage. Trois organismes principaux oeuvrant au niveau du secourisme agissent également à titre d'intervenants; ce sont: la Patrouille canadienne de ski, l'Ambulance Saint-Jean et Québec Ski-Secours.

En ce qui regarde la consultation, la formation et la promotion du ski alpin et des centres de ski alpin, divers consultants, dont le CEGEP de Saint-

Jérôme, ainsi que de nombreuses associations touristiques régionales se sont fortement impliqués au cours des dernières années.

Le gouvernement du Québec et le ski alpin

Historiquement, les premières interventions de l'État québécois dans le développement des centres de ski alpin furent surtout étroitement liées aux domaines skiables à l'intérieur des parcs dits provinciaux.

Bien sûr, la grande majorité des centres de ski alpin relèvent de l'entreprise privée, mais le MLCP administre depuis quelques années le Mont Sainte-Anne et loue à des concessionnaires le fond de terrain du Mont-Tremblant et du Mont-Orford. Ces centres sont situés, en partie, à l'intérieur ou à proximité de parcs québécois. Le MLCP possède, entre autres, les terrains propices à la création d'un centre de ski alpin à Petite Rivière Saint-François et collabore au projet de développement d'un centre de ski alpin dans le secteur Raquette des Monts Valins au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dès 1940, le bureau de météorologie du Service de la protection de la forêt fournissait aux postes de radio et aux journaux des renseignements sur l'état de la neige dans les différents centres. Avec la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP), en 1963, des campagnes de promotion à l'étranger (principalement en Ontario et aux Etats-Unis) sur la qualité du ski alpin au Québec, furent entreprises.

De plus, divers organismes et ministères de l'État ont pu graduellement, par l'entremise de programmes variés, aider au développement du ski alpin, sous différentes formes. Y ont contribué, notamment, le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, le ministère des Transports et l'Office de planification et de développement du Québec et l'Ex-Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, devenu depuis 1979 partie intégrante du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

SIGNIFICATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La signification économique

La pratique de l'activité de loisir qu'est le ski alpin, tant par le nombre de ses adeptes que par la somme des dépenses effectuées à l'intérieur de ce secteur d'activité, procure un dynamisme à la vie économique de bien des régions du Québec et représente des impacts sociaux importants.

Le ski alpin est une activité en partie du secteur secondaire dans la mesure où les équipements utilisés sont fabriqués au Québec. Il est en partie une activité du secteur tertiaire dans ses composantes: hôtellerie, restauration et divertissement. Cette structure générale en fait une activité à critère de rendement s'approchant du secteur tertiaire. Enfin, au plan du tourisme, les centres de ski alpin constituent un des attraits majeurs du Québec en période hivernale et collaborent à soutenir l'activité du réseau des établissements touristiques régionaux.

Les dépenses de consommation et d'investissement dans le secteur du ski alpin en 1981-82 ont été de l'ordre de 215 000 000 $. De ce montant, seulement 15 000 000 $ ont été consacrés aux dépenses d'investissement. Ces dépenses soutenaient en emplois directs et indirects quelque 6 500 personnes-année, dont une bonne part en emplois à temps partiel ou occasionnels. La valeur brute ajoutée à ces dépenses représentait quelque 134 000 000 $, et les gouvernements du Québec et du Canada en ont retiré des revenus fiscaux de l'ordre de 17 000 000 $.

Selon toute apparence, il existe une forte différence entre les dépenses des skieurs excursionnistes et celle des skieurs voyageurs donc touristes. Ces dépenses étaient respectivement situées en 1981-82 à 27,67 $ par jour pour les voyageurs et à 76,63 $ par jour pour les touristes. Même le type de dépenses varie considérablement entre ces deux clientèles au point de stimuler des secteurs différents de l'économie. Ainsi, pour l'excursionniste, la plus grande part de ses dépenses (44,7%) va au billet d'entrée et à l'achat d'articles de sports et de biens reliés à l'excursion. Dans ce cas, les secteurs hébergement et restauration ne comptent que pour 5,92% de ses dépenses.

Le voyageur, par contre, dépense principalement pour l'hébergement et la nourriture (45,83%), alors que la proportion de ses dépenses reliées à l'achat de son billet et de l'équipement ne représente que 17,01%. Cette proportion est encore moindre chez les non-résidents.

En 1981-82, les dépenses reliées au tourisme (interne (1) et externe) eu égard au ski alpin, seraient donc de l'ordre de 83 000 000 $, alors que celles des excursionnistes environ 117 000 000 $.

La signification sociale

De plus, le ski alpin en tant qu'activité de loisir de plein-air joue un rôle important dans notre société. Songeons à la contribution que cette activité apporte au bien-être physique et mental d'une partie de la population. Déjà cet apport mériterait à lui seul d'être souligné.

Le ski alpin contribue, pour certains, à un sain apprentissage du développement maximum de la condition physique. Par la participation à de nombreuses compétitions organisées, le ski alpin permet l'éveil d'un sens compétitif sportif. De plus, les centres alpins ajoutent au potentiel des activités récréatives accessibles aux Québécois et Québécoises et renforcent l'éventail des choix récréatifs qui sont offerts à l'ensemble de la population.

---

(1) Selon l'hypothèse qu'environ 12% des jours-ski des Québécois sont effectués pendant un voyage nécessitant au moins un coucher hors domicile.

Les centres de ski alpin ont acquis, au cours des ans, cette réputation d'être des lieux de rencontres favorisant la création d'amitiés dans une atmosphère propice. En fait, dans plusieurs villages, toute la vie sociale est modelée par le ski. Ainsi, l'ensemble des restaurants, bars, auberges, boutiques, contribuent à créer une notion dynamique de village de ski. Grâce au ski alpin, plusieurs régions du Québec sont stimulées par une vie sociale intense, animant ainsi le long hiver québécois.

D'autres implications, telles: la conservation de la nature, la sécurité publique, le perfectionnement du personnel, le caractère saisonnier des emplois, n'ont pu être encore analysées en profondeur. Cette constatation dénote l'importance du travail qui reste à effectuer afin d'évaluer la signification sociale du ski alpin au sein de la vie québécoise.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

LA PROBLÉMATIQUE

La nécessité d'un dynamisme renouvelé

Jusqu'à ces dernières années, le "produit ski" québécois s'est accaparé une réputation très enviable, autant auprès des Québécois eux-mêmes qu'auprès de nombreux touristes étrangers.

Les quarante-cinq années d'efforts de développement dans ce secteur ont toutefois été marquées d'actions désordonnées tant au niveau de l'implantation des centres qu'au niveau des structures gouvernementales. Plus récemment, cet état de chose a conduit à une perte de la position concurrentielle du ski alpin québécois auprès de la clientèle touristique.

Face à l'évolution naturelle des comportements du marché, ce secteur important de la vie québécoise cherche à définir et à préciser l'avenir du "produit ski" québécois, qu'il s'agisse de nouvelles techniques et technologies reliées à l'offre ou de modifications dans les attentes et attitudes des clientèles maintenant plus exigeantes. Par ailleurs, jusqu'ici, les diverses interventions de l'État en la matière ont été plus souvent qu'autrement très ponctuelles et ont visé des objectifs hétérogènes.

Face à cette situation, l'État entend participer et contribuer avec l'entreprise privée à cette recherche de l'avenir; son premier apport s'axe sur une mise à jour de l'information vitale pour tous les agents du secteur, principalement celle du marché des skieurs et aux paramètres affectant l'évolution de l'offre.

Cette attitude précise la volonté de l'État de mieux planifier son intervention et d'intégrer les diverses actions ministérielles afin d'optimiser les chances de succès de la Politique gouvernementale pour le ski alpin.

Problématique générale de l'offre

Le ski alpin en tant qu'activité récréative et touristique a maintenant atteint l'âge de maturité.

Globalement en situation de sur-offre, l'analyse détaillée démontre globalement des lacunes importantes à tous les points de vue. Cette sur-offre n'est pas toujours opportune en raison principalement des facteurs suivants:

- le fonctionnement presque à vide de plusieurs centres en semaine;
- la rentabilité fortement influencée par les aléas du temps;
- l'intégration saisonnière des activités qui est déficiente;
- la variété d'activités sur les lieux qui laisse souvent à désirer;
- le marché touristique en décroissance;
- le caractère vétuste et désuet de l'équipement d'exploitation et d'entretien disponible, ceci imputable en partie à la difficulté pour les centres d'obtenir les supports nécessaires à l'investissement;
- finalement, la distribution géographique non équitable de l'offre lorsqu'on considère l'accessibilité à la pratique.

Voilà donc une gamme importante des lacunes nécessitant des interventions.

Examinée sous l'angle des catégories des centres de ski alpin, la problématique reliée aux <u>petits centres</u> en est une de démocratisation du développement et, conséquemment d'accessibilité. Les rôles des petits centres sont, en effet, très importants puisqu'ils permettent à de nombreux Québécois et Québécoises de s'initier à l'activité du ski alpin à peu de frais. Ces centres servent aussi de tremplin pour les centres les plus importants.

Les régions fortement urbanisées de Québec, Trois-Rivières et Montréal sont relativement défavorisées en petits centres par habitant. Cette lacune de pentes-écoles ne peut s'expliquer en fonction des coûts n'exigeant que des investissements. Relativement faibles pour des installations sur de petites buttes ou collines (20 à 30 mètres suffisent) les municipalités accroîtraient l'offre de cette activité de loisir, si une attention particulière était apportée à ce type d'équipement.

La création de petits centres, si elle était favorisée, n'affecterait pas la situation concurrentielle et pourrait même favoriser l'ensemble du domaine par le débordement de nouveaux skieurs vers les centres alpins.

Pour ce qui est des centres intermédiaires, qui représentent l'épine dorsale de ce secteur d'activités en contribuant à plus de 60% de l'offre en jours-ski, ils engendrent une problématique particulière.

Majoritairement exploités par l'entreprise privée, plusieurs des centres intermédiaires surtout ceux de type "fin de semaine" et "de vacances", ont une vocation touristique importante. Ils jouissent d'une gestion et d'une publicité adéquates, ce qui leur permet d'accaparer une grande part du marché touristique des skieurs non-résidents au Québec.

L'évolution du marché touristique vers l'hébergement à "distance de marche" (walking distance) ainsi que vers une demande pour un choix plus complet d'activités sur les lieux, place plusieurs centres en situation difficile à moins qu'ils ne procèdent à des ajustements rapides. Ces centres devraient viser clairement une intégration accrue de leurs activités et étendre la durée de leur exploitation sur quatre saisons.

De plus, les équipements en place, dans beaucoup de cas, datent de nombreuses années et démontrent des signes évidents de désuétude et de vétusté face aux nouveaux produits récemment développés dans ce domaine.

Au plan de l'accessibilité régionale, deux régions du Québec sont défavorisées par suite d'une absence ou quasi absence de centres intermédiaires. Ce sont: l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ces régions manquent ainsi d'atouts précieux pour le développement de ce loisir touristique et sportif hivernal. La création de centres intermédiaires dans ces régions ne devrait pas influencer la situation compétitive du ski alpin au Québec, vu leur situation géographique.

Les sept centres majeurs du Québec soutiennent 31,6% de l'offre de jours-ski. De ces centres, bien que cinq aient une aire de marché international, deux seulement peuvent être classés "de vacances". Cette situation devrait rapidement être corrigée afin que le Québec puisse exercer une force d'attraction suffisante pour attirer une clientèle additionnelle de touristes non-résidents.

Dans tous ces centres alpins, le développement global du domaine skiable et des services afférents est incomplet, ce qui explique sans doute en partie la faible proportion des longues vacances touristiques d'hiver générée au Québec pour des non-résidents.

Dans la perspective récréative, le rôle des centres majeurs est double. Ils permettent d'abord d'offrir à la catégorie expérimentée des skieurs et skieuses des pentes à leur mesure et, lorsqu'ils disposent d'une infrastructure d'hébergement adéquate de restauration et d'après-ski, d'offrir aux Québécois et aux Québécoises l'occasion d'accéder au loisir touristique hivernal.

L'État ne pourrait éviter de prendre en considération ces diverses préoccupations dans la planification de ses efforts.

Problématique générale de la demande

L'accessibilité à cette activité de loisir a, au cours des ans, été freinée par la réputation qu'avait la pratique du ski alpin à ses origines; celle d'être coûteuse, donc réservée à une classe privilégiée.

Malgré cela, près de 500 000 Québécois et Québécoises de tout âge pratiquent le ski alpin. Toutefois la demande globale s'est stabilisée depuis quelques années.

Peu d'efforts ont été effectués à ce jour afin d'améliorer les taux de participation et de fréquentation des Québécois à ce loisir hivernal. Les tendances actuelles de l'évolution démographique permettent de croire qu'une stabilisation se maintiendra pour quelque temps encore vu le vieillissement relatif de la population.

Néanmoins, des efforts concertés devront être envisagés pour stimuler la demande globale, tant au niveau de l'initiation à la pratique, qu'à celui d'une fréquentation accrue des adeptes actuels. Une promotion plus agressive, l'offre d'équipement à meilleur prix, une meilleure distribution de la demande permettront de souscrire à cet objectif.

L'accessibilité géographique n'est pas la même dans toutes les régions du Québec eu égard à la quantité et à la variété de l'offre.

De plus, on ne retrouve au Québec que quelques expériences-pilote s'adressant à certaines classes socialement plus défavorisées, tels les personnes handicapées, les personnes âgées, etc. Demeurent sous cet aspect plusieurs avenues à explorer.

La demande touristique venant des non-résidents, quant à elle, a progressivement décliné à partir du début de la dernière décennie. Peut-être parce que l'on croyait ce marché captif, les efforts de mise en marché ont généra-

lement été timides et peu harmonisés, bien que certains centres de ski alpin aient été dans ce domaine plus agressifs.

De plus, l'industrie tarde à s'adapter aux nouvelles attentes et besoins des touristes non-résidents.

Quant au loisir touristique des Québécois, jusqu'à maintenant, aucune planification particulière visant cette clientèle n'a été effectuée en relation avec le ski alpin.

Problématique reliée aux intervenants

L'ensemble des organismes qui oeuvrent dans le domaine, tels: le Conseil québécois du ski, l'Association des propriétaires de stations de ski du Québec, les clubs sportifs, les associations ou fédérations et autres contribuent au développement du ski alpin sous tous ses angles.

Cependant, là comme ailleurs, certains problèmes demeurent non résolus. Par exemple, plusieurs actions de regroupement et de concertation des efforts ont été tentées dans plusieurs zones de ski. Souvent de telles initiatives ont conduit à la création de plusieurs organismes dotés de rôles semblables.

La représentation du Québec, tant au niveau canadien qu'international, dans le ski alpin, s'exprime trop souvent de façon désordonnée. On pourrait résumer succintement cet état de choses par les considérations suivantes:

- absence d'orientation générale et d'instance articulée préoccupée par le développement du ski alpin au Québec dans une perspective globale;

- problèmes de relations entre intervenants - peu de coopération, d'entente et de collaboration, encore moins de planification et d'actions concertées;

- problèmes de dédoublement de rôles au niveau de l'enseignement, du secourisme et de la promotion notamment;

- problèmes de structures internes des organismes représentatifs.

Malgré l'existence d'autres contraintes liées à l'action des intervenants, il apparaît important que la structuration du réseau des intervenants non-gouvernementaux soit prioritairement considérés. Dans cette perspective, chacun des volets d'activités du domaine du ski alpin devrait avoir un porte-parole unique pour le Québec et celui-ci devrait être membre de plein droit d'un Conseil québécois du ski avec qui l'État pourrait entretenir des relations de partenaire.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'éventail des objectifs à atteindre

L'activité du ski alpin tient du loisir. C'est, du moins la proposition que contient le Livre blanc sur le loisir publié en 1979 par le Gouvernement du Québec.

Par ailleurs, cette activité sportive a, comme beaucoup d'autres activités de loisir, une haute incidence économique. Elle revêt en outre une dimension touristique très importante sinon déterminante au cours de la saison hivernale. Elle se doit donc d'être considérée dans toute sa globalité si une action gouvernementale se veut opportune et efficace.

L'énoncé d'une politique gouvernementale concernant le ski alpin se doit donc de proposer un cadre à l'intérieur duquel seront élaborées les principales décisions des intervenants gouvernementaux pour que cette activité se développe sous tous ses plans: social, économique et touristique tels que précédemment identifiés.

Les objectifs intrinsèques, récréatifs et touristiques

S'il est évident que ceux et celles qui pratiquent le ski alpin le font dans le but de se divertir durant la saison hivernale en choisissant une activité qui favorise les fonctions mésologiques, psychologiques et sanitaires de l'individu, il faut que toute action gouvernementale dans ce domaine du loisir prenne en considération l'ensemble des données de la problématique inhérente à ce phénomène.

De plus, compte tenu de l'emplacement géographique des centres de ski d'un certain calibre, de l'effet d'attraction qu'ils ont sur les pratiquants québécois et étrangers et de la ressource touristique qu'ils constituent pour notre collectivité, il importe que l'action de l'État s'inspire à la fois des orientations qu'il s'est données en matière économique, sociale et culturelle dans la mesure où ces composantes sont présentes. Également, parce que des pratiquants québécois sont visés, parce que l'accès aux activités de loisir doit

être facilité par des mesures telles celles énoncées dans le Livre blanc sur le loisir, l'action de l'État doit à l'égard du ski de descente assurer la même cohérence qu'à l'égard de d'autres activités de loisir notamment en soutenant ceux et celles qui souhaitent pousser cette pratique jusqu'aux limites de l'excellence.

En plus, le fait que bien des pratiquants québécois et que la plupart des étrangers qui viennent s'adonner à cette activité au Québec le font dans un cadre de loisir touristique (tourisme d'agrément), il importe que l'État prenne en considération cette dimension qui comporte un volet économique extrêmement important.

À cet égard, les orientations contenues dans Bâtir le Québec; un énoncé de politique économique publié en 1979, inspireront et guideront les actions gouvernementales dans le cadre de sa politique pour le développement de cette activité de loisir qu'est le ski alpin. Cette intervention se fera non seulement sous l'angle de l'exploitation commerciale des centres de ski, mais s'étendra également aux domaines reliés à la fabrication des équipements, à la réalisation d'infrastructures d'accueil et à l'opération de services complémentaires exigés par la clientèle actuelle ou éventuelle.

C'est donc ainsi que l'intervention de l'État visera à promouvoir la pratique de cette activité chez les Québécois et les Québécoises et à accroître l'attrait des centres de ski québécois auprès des étrangers. De cette façon, l'État assurera la rentabilité des investissements privés et publics et contribuera à améliorer la balance des paiements touristiques du Québec.

Les objectifs extrinsèques

Outre le fait que les interventions dans le domaine du ski alpin se doivent de répondre aux mêmes objectifs rattachés à la politique du loisir et du tourisme marchand, elles sont également soumises au respect d'autres finalités.

L'un des fondements de l'intervention de l'État dans quelque domaine repose donc sur sa responsabilité d'assurer une justice distributive. L'État intervient pour assurer, autant que possible, que chacun ait accès à différents domaines d'activité. Or, le ski alpin, dans sa pratique actuelle, présente encore certaines lacunes quant au principe d'une accessibilité généralisée.

On peut mentionner que le ski alpin est un des sports pratiqués à la fois par les hommes, les femmes et les enfants. C'est ce qui en fait un loisir familial par excellence durant la saison hivernale.

Étant une activité sportive requérant une certaine adresse physique, le ski de descente se présente comme un sport accessible aux jeunes dans la force de l'âge et aux plus jeunes. Cette activité trouve aussi des adeptes chez les personnes d'un certain âge qui peuvent ainsi se garder en bonne forme physique. Il n'est pas rare également de voir des personnes handicapées s'adonner à cette activité (référence groupe pilote de Rosanne Laflamme au Mont Sainte-Anne).

On reproche souvent au ski alpin d'être un "sport de riches". Il serait important de démystifier cette croyance populaire pour en présenter une évaluation plus juste. Il est, en effet, possible de pratiquer le ski alpin en prodigue, mais on peut également le pratiquer modestement, d'une façon plus "populaire", comme le démontrent beaucoup d'adeptes étudiants, phénomène observé dans plusieurs pays européens.

Cependant, pour rendre cette activité plus accessible à certains groupes tels: les enfants, les adolescents, les étudiants et les gens financièrement moins favorisés, certaines lacunes demeurent. Certaines mesures propres à rendre cette activité plus accessible pourraient être mises de l'avant, allant d'une tarification spéciale à ces clientèles à un développement orienté vers la création de petits centres municipaux moins éloignés et moins dispendieux.

Sous un autre angle, l'État a une responsabilité à l'égard de la sécurité du public qui utilise les habitations, les pentes et les remontées mécaniques des centres de ski. Certaines normes relatives aux bâtiments s'appliquent

également aux "chalets de skieurs". Les remontées mécaniques, les pentes et autres installations nécessitent, sans aucun doute, des attentions spécifiques et des mesures concrètes afin d'assurer la sécurité du public qui utilise ces équipements. Cette responsabilité ne s'applique pas seulement aux centres publics, mais également aux centres privés.

Les objectifs particuliers

Les différents éléments de la problématique décrite précédemment indiquent l'urgence d'une intervention de soutien de l'État en vue du développement adéquat du potentiel des centres de ski alpin du Québec, particulièrement ceux qui constituent des pôles d'attraction touristique pour le visiteur étranger. Plusieurs formes d'interventions de soutien peuvent être envisagées; il faut s'assurer que ces interventions répondent de façon concrète aux finalités et objectifs à poursuivre afin de redonner au ski alpin au Québec le potentiel d'attraction qu'il possédait il y a de cela quelques années. Dans cette optique, il convient de définir et de préciser la nature des orientations générales à poursuivre et de cerner, pour chaque élément de la problématique actuelle, les objectifs à atteindre afin de redonner la vitalité requise aux centres québécois.

Objectifs reliés à l'offre

Au plan de la problématique de l'offre, l'action gouvernementale doit prioritairement s'orienter, au niveau des centres majeurs et intermédiaires, à consolider et développer les équipements existants et à accroître la qualité et la diversité du "produit-ski" qu'ils offrent. Cette orientation se traduit notamment par une plus grande mise en valeur du domaine skiable grâce à une meilleure exploitation de celui-ci par un "design" soigné des pistes, par un aménagement et un entretien de qualité et par l'ajout d'attraits complémentaires dans les équipements récréatifs. Plus particulièrement, les objectifs suivants permettent de concrétiser cette démarche:

A) assurer un niveau de développement et d'exploitation élevé du domaine skiable des centres majeurs et intermédiaires polyvalents, à vocation touristique et à vocation de loisir sportif;

B) assurer un niveau adéquat de développement et de modernisation des équipements de remontée afin d'élever les capacités d'accueil des centres de vacances;

C) assurer la qualité de "l'expérience en ski" au Québec en dotant les centres de l'équipement de fabrication de neige artificielle sur une partie importante du domaine skiable;

D) assurer le développement d'équipements de service et d'hébergement appropriés à l'accueil de la clientèle touristique;

E) stimuler le développement à la base et à proximité du domaine skiable de services récréatifs et touristiques complémentaires ajoutant à la qualité du séjour.

Objectifs reliés à la demande

Au plan de la problématique de la demande, l'intervention de soutien de l'État doit privilégier, d'une part, la valorisation du "produit ski" offert et d'autre part stimuler auprès de la population québécoise un taux de demande plus élevé. Dans cette perspective, il conviendra de définir les besoins fondamentaux du skieur et de cerner ses habitudes. Cette démarche trouve ses paramètres principaux dans la poursuite des objectifs suivants:

A) définir, à partir de ce qu'est le "produit ski" québécois, une stratégie articulée de mise en marché, en concertation avec les intervenants;

B) utiliser les zones de neige comme attrait dans la stratégie de vente de la pratique du ski;

C) stimuler le niveau de la demande interne en informant sur la pratique et en procédant à une promotion adéquate des clientèles cibles;

D) établir, avec différents intervenants, incluant les centres eux-mêmes, des mécanismes permettant l'introduction à la pratique de nouvelles clientèles du Québec;

E) procéder aux études requises afin de dresser une prospective juste et de favoriser l'évolution de la demande au cours des années à venir.

Objectifs reliés à la perspective touristique

Au plan de la problématique touristique, l'intervention de soutien de l'État doit s'engager dans la création d'une image de valeur et de qualité du produit québécois du ski et dans la diversification du produit offert à la clientèle touristique. À ce niveau, l'intervention doit permettre de rapprocher le produit québécois des standards généralement acceptés dans le marché touristique, tout en valorisant un ensemble de facettes de son identité propre. Dans la perspective de faire croître son attrait auprès de la clientèle touristique extérieure, d'autres interventions de soutien au plan du développement d'activités complémentaires et de services adéquats sont à considérer. Cette approche de mise en valeur trouve toute sa réalité dans la poursuite des objectifs suivants:

A) identifier les besoins de la clientèle et les tendances qui se manifestent dans le marché du ski et qui permettent de cerner les goûts qui sont déterminants dans le choix de la clientèle;

B) cerner et définir les éléments fondamentaux du "produit ski" québécois qui constituent l'attraction des consommateurs étrangers et articuler sur cette base la projection d'une image publicitaire efficace, en fonction des clientèles étrangères identifiées;

C) dans ce cadre, projeter une image efficace et fidèle du potentiel de nos centres majeurs, et s'en servir comme fer de lance dans la stratégie de marketing;

D) miser sur les potentiels touristiques acquis du Québec comme zone de destination touristique, en faisant un complément à l'expérience de ski;

E) développer avec les intervenants de l'industrie touristique des modèles de forfaits permettant au touriste une expérience facilitée et diversifiée.

Objectifs reliés à la dimension économique globale

Enfin, au niveau de la problématique économique, l'intervention de l'État doit miser sur une plus grande auto-suffisance de ce secteur et sur l'actionnement des différents circuits économiques qui sont reliés au domaine du ski alpin (immobilisations, services, infrastructures touristiques, etc.). Cette orientation valorise à la fois les engagements financiers à réaliser dans les immobilisations et les dépenses courantes de consommation provoquées au niveau de l'exploitation des centres de ski eux-mêmes. Dans cette perspective, les objectifs suivants apparaissent comme prioritaires:

A) soutenir les interventions réalisées dans le cadre de l'aide de l'État au développement des centres de ski par la stimulation d'autres intervenants économiques à s'impliquer dans des immobilisations connexes à l'opération du centre alpin. Cette action permettra de maximiser l'impact du développement réalisé et les retombées économiques conséquentes;

B) assurer aux gestionnaires propriétaires des centres de ski alpin un niveau d'équilibre financier accru, par le biais de différentes mesures incitatives ou de programmes;

C) permettre le développement au Québec d'une expertise dans l'exploitation et le développement, dans la planification et dans la création et l'amélioration des équipements des centres de ski alpin, afin d'assurer la vitalité du secteur et de développer un secteur industriel relié;

D) encourager le développement à proximité des centres majeurs et intermédiaires de zones récréatives intégrées quatre saisons, afin de rentabiliser sur une base annuelle les immobilisations à vocation touristique.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

UNE STRATÉGIE APPROPRIÉE

Un plan d'action

L'examen fait sur l'état du ski alpin au Québec convainc de l'urgence d'apporter un nouvel essor au secteur et de corriger les quelques erreurs ou lacunes qui marquent son histoire. Une intervention énergique lui permettra de s'adapter rapidement aux situations nouvelles dictées par la concurrence et les attentes de la clientèle. C'est ainsi que le ski alpin québécois trouvera pour demain la garantie de sa survie et de son épanouissement et consolidera sa position comme attrait touristique majeur au Québec en période hivernale.

Afin de réaliser cet objectif, un cadre d'intervention répondant aux lacunes identifiées et correspondant aux besoins des différents agents se doit d'être proposé. On pourra ainsi harmoniser et intégrer dans la poursuite des mêmes finalités les efforts de tous. Ce cadre doit indiquer les orientations, identifier des priorités et proposer des moyens d'action.

Les orientations, stratégies et moyens contenus dans la Politique québécoise pour le ski alpin fournissent ce cadre global d'intervention aux intervenants et suggèrent un plan d'action articulé, susceptible de créer les conditions favorables à un nouvel essor du ski alpin au Québec. À ce cadre de base et à ce plan d'action peuvent s'ajouter les suggestions, démarches et contributions que tous les intervenants publics et privés seront amenés à réaliser au cours des prochaines années pour le développement du ski alpin au Québec.

Une concertation des intervenants

Sur la base d'une cohérence accrue des intervenants dans la poursuite des objectifs et dans la mise en oeuvre des moyens prévus au plan d'action proposé, l'État entend accentuer les effets issus de l'application des mesures contenues dans la Politique québécoise pour le ski alpin au Québec. L'État veut également en accroître l'efficience en favorisant le développement au niveau des agents eux-mêmes, de projets suscitant une collaboration, une coopération voire la concertation plus accentuée des ressources et efforts de l'ensemble des agents et intervenants. Cette pratique permettra de favoriser la création des

mécanismes formels de canalisation des efforts et suscitera au niveau des agents eux-mêmes l'expression d'un dynamisme renouvelé. L'État sera présent à ces dynamismes concertés et sera sensible aux suggestions issues du milieu.

Un répondant gouvernemental

Les problèmes soulevés sont nombreux et le dossier du ski alpin concerne de multiples intervenants que ce soit l'entreprise privée, les organismes divers oeuvrant dans le secteur, le Gouvernement canadien ainsi que divers ministères de l'État québécois.

Ceci explique pourquoi l'industrie, les centres alpins, adeptes, les organismes et intervenants divers du domaine du ski ne savent souvent pas à qui s'adresser et doivent souvent contacter plusieurs ministères voire paliers de gouvernement avant de trouver réponse à leurs interrogations.

Or, pour que l'ensemble des efforts consentis au titre de l'application de la politique ne soient pas vains et afin de s'assurer que tous les agents et intervenants puissent contacter en tout temps une source gouvernementale, il s'avère plus que nécessaire d'identifier une entité responsable. Cette entité verra à concerter et à harmoniser les différentes interventions à l'intérieur de l'approche unifiée que constitue le cadre proposé dans la politique.

Il importe donc que l'État désigne un répondant désigné qui aura cette double responsabilité de servir de lien permanent avec l'ensemble des intervenants du domaine du ski alpin et de veiller au suivi et à la coordination des efforts de l'État québécois en la matière. Il assurera de plus l'harmonisation des actions des différents agents impliqués dans la mise en oeuvre de la Politique québécoise pour le ski alpin et saura répondre aux requêtes venant du milieu.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, déjà profondément impliqué dans les diverses facettes touchant le ski alpin, a été désigné par le Gouvernement du Québec pour jouer ce rôle.

À titre d'agent maître-d'oeuvre, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'assurera de la mise en application de l'ensemble des volets de la politique. Le MLCP agira comme répondant privilégié auprès des intervenants pour la réception des demandes diverses et prendra action dans les domaines de sa compétence. Il effectuera l'examen des dossiers qui lui sont soumis et, le cas échéant, relaiera et sensibilisera l'organisme gouvernemental compétent à la nature des requêtes provenant des requérants.

Afin de réaliser ses interventions et d'assumer son rôle à titre d'agent responsable gouvernemental de la mise en oeuvre de la politique, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a identifié la Direction des programmes en territoires municipalisés comme entité administrative chargée de l'application et de la coordination des différentes mesures contenues dans la politique. Cette entité administrative verra à compléter les dernières analyses, recherches et enquêtes en collaboration avec les organismes du milieu. Cette direction effectuera également un suivi en concertation avec d'autres intervenants gouvernementaux des orientations de la politique. Enfin, elle assumera la responsabilité d'appliquer certains des outils de financement et de coordonner auprès d'interlocuteurs gouvernementaux une utilisation adéquate des ressources financières complémentaires identifiées dans la politique.

Cette entité administrative assumera également la conduite de l'ensemble des activités de consultations requises dans le milieu et qui seront nécessaires dans le cadre de l'étude des projets ou pour toutes interventions nécessaires à la mise en oeuvre de la Politique québécoise pour le ski alpin.

SKI ALPIN AU QUÉBEC:

UN ÉVENTAIL DE MOYENS D'ACTION

Nature et diversité de l'intervention de l'état

Afin de redonner au domaine du ski alpin au Québec le dynamisme lui permettant de regagner entre autres, une partie du marché touristique, différents axes d'intervention doivent être prioritairement retenus. Ceux-ci auront effet tantôt sur l'offre, tantôt sur la demande, tout en stimulant de façon simultanée l'évolution de la perspective touristique et économique du ski alpin québécois. Voici succinctement un ensemble de moyens susceptibles d'accentuer le développement de ce secteur d'activités au Québec.

Moyens d'intervention ayant effet sur l'offre

Dans la poursuite de l'objectif qui veut assurer la qualité et élever la quantité de l'offre des centres majeurs et intermédiaires, les interventions suivantes de l'État s'avèrent nécessaires:

A) favoriser la création d'un programme de soutien financier pour les centres majeurs et intermédiaires polyvalents, permettant à ceux-ci de développer prioritairement les équipements du domaine skiable et d'assurer par des systèmes d'enneigement la qualité du produit qu'ils offrent;

B) apporter un soutien, via différents programmes, à une mise en valeur du domaine skiable, notamment par le développement et l'aménagement de pistes;

C) stimuler l'évolution de la qualité du produit offert par les centres majeurs et intermédiaires grâce à la création d'infrastructures récréatives et d'hébergement complémentaires à la base des pentes;

D) soutenir le développement de services complémentaires (transport, forfaits inter-centres, etc.) améliorant la qualité de l'offre.

Moyens d'intervention ayant effet sur la demande

Afin de stimuler le rythme d'évolution de la demande, l'État dispose de différents outils permettant d'atteindre les bassins de clientèles actuels et potentiels et d'y développer la pratique de la discipline. À cette fin, les interventions suivantes constituent des moyens privilégiés afin d'assurer un niveau de progression adéquat dans le taux d'utilisation des équipements:

A) introduire des programmes d'activités auprès des clientèles cibles permettant d'inciter un plus grand nombre de Québécois à la pratique du ski alpin;

B) créer une tradition de "classes blanches" dans les institutions scolaires;

C) valoriser la pratique de cette forme de loisir sur le marché touristique intérieur;

D) encourager des services de transport adéquats, quotidiens ou à forfait, des grandes agglomérations urbaines vers les centres majeurs et intermédiaires.

Moyens d'intervention ayant effet sur la perspective touristique

Les interventions de l'État à ce niveau doivent valoriser la qualité du ski alpin québécois et affirmer l'image de ce produit auprès de la clientèle touristique étrangère. Ceci peut-être réalisé par ces moyens:

A) établir des mécanismes de concertation au niveau des intervenants privés et publics du marketing;

B) soutenir financièrement les démarches de mise en marché et marketing du produit;

C) développer et diversifier le potentiel d'attraction récréatif des centres majeurs et intermédiaires et en assurer la promotion;

D) procéder aux études, recherches et analyses appropriées à l'identification des forces et faiblesses du produit, aux goûts de la clientèle et aux tendances du marché;

E) stimuler l'attrait du "ski-week" en enrichissant son contenu et sa variété pour le visiteur-touriste.

Moyens d'intervention ayant effet sur l'économie du secteur

Afin d'assurer les retombées économiques optimales des investissements publics ou privés qui seront réalisés dans ce secteur et d'augmenter les effets induits directs et indirects au niveau de l'emploi et de l'activité économique régionale, l'État dispose d'un ensemble de moyens dont:

A) lier l'accès au programme de soutien de l'État pour le développement des infrastructures aux engagements du secteur privé pour le développement d'activités récréatives complémentaires ou la construction d'immobilisations de services d'accueil ou d'hébergement additionnel;

B) s'assurer dans la réalisation des projets du plus haut taux possible de ressources, d'équipements, d'expertise professionnelle et de matériaux du Québec, afin d'augmenter les effets induits des projets de développement au niveau de l'emploi et de l'économie régionale;

C) concerter d'autres intervenants du monde de l'économie régionale afin d'augmenter les impacts des développements réalisés;

D) assurer le développement d'une expertise québécoise plus poussée sur le plan de la technologie liée à l'exploitation des centres de ski;

Moyens complémentaires d'intervention

La présence et la collaboration de l'État pourra également être bénéfique dans les champs d'intervention suivants:

Stimulation de la pratique

Le Québec peut se fixer l'objectif d'augmenter le pourcentage de participation de la population du 8% qu'il est présentement au niveau de 13 à 15% qu'il atteint en Alberta, en Colombie-Britanique, en Yougoslavie et en Norvège, entre autres.

Étalement des vacances scolaires d'hiver

Le ministère de l'Éducation en collaboration avec les Commissions scolaires pourrait assurer un étalement des vacances scolaires d'hiver pour éviter un trop grand dédoublement et la congestion résultante dans les centres de ski. Une attention pourrait aussi être accordée aux vacances de nos voisins immédiats du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario.

Soutien à l'exploitation

En collaboration avec l'APSSQ, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et le ministère de l'Éducation pourront inscrire au programme de Perfectionnement des adultes des cours du soir en gestion et en exploitation de stations de ski.

Le parc du Mont Sainte-Anne, à titre de station témoin de l'État pourra être désigné comme station modèle et lieu d'accueil pour les stages pratiques.

Soutien au développement des centres

En plus de l'assistance financière envisagée, l'État pourra mettre sur pied une équipe multidisciplinaire. Cette équipe pourrait agir comme conseiller dans la préparation de plans de développement intégrés (4 saisons), d'installation de canons à neige, de mise sur pied des systèmes de gestion (MLCP) et de programmes de publicité (MICT).

Soutien au développement des infrastructures de services

- Le ministère des Affaires municipales pourra participer à la concertation avec les municipalités concernées pour améliorer les services d'infrastructures d'égout et d'aqueduc, de traitement des eaux usées ainsi que l'approvisionnement d'eau pour les systèmes d'enneigement.

- L'Hydro-Québec pourra considérer des programmes particuliers pour assurer l'alimentation des stations de ski.

- Le ministère des Transports devra, dans certains cas, revoir l'accès routier et considérer un accomplissement dans sa réglementation concernant les transports nolisés et navettes entre les aéroports, les gares ferroviaires et routières et les centres touristiques.

Intervention de la mise en marché

En plus des efforts publicitaires faits par le MICT au niveau des différents salons du ski, des bureaux touristiques et des publications, il serait impérieux que les centres majeurs soient assistés par les associations touristiques afin de développer une approche globale de la publicité et de la mise en marché, de la gestion d'un système de réservation de séjour, d'un lieu d'accueil et d'information pour les groupes de familiarisation et de tout autre service collectif avantageux.

Mise à jour de statistiques

Le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) par son centre de documentation (CID) devrait rendre disponible des statistiques plus complètes favorisant la bonne gestion de tous les intervenants concernés.

Participation à des congrès

Le MICT doit assurer la présence et la participation aux congrès touristiques dans les régions qui offrent un marché potentiel (États de l'est et du sud-est des États-Unis, le sud de l'Ontario et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse).

Publication de revues, brochures et cartes

Le MICT en collaboration avec les Associations touristiques régionales (ATR) et les offices locaux du tourisme doit assurer la publication de revues, brochures et cartes de même que la distribution destinée à la publicité et d'information.

Consolidation de lois et règlements

Les lois et règlements concernant principalement le transport routier, l'inspection des installations de remontées mécaniques et les structures d'évaluation foncières municipales, doivent être examinés dans le but d'identifier et de solutionner les problèmes qu'ils peuvent causer aux vacanciers utilisateurs, aux exploitants des stations et à l'industrie du ski en général.

Aide à l'industrie manufacturière des équipements de ski alpin

Il y aurait lieu d'offrir l'aide technique du Centre de la recherche industrielle du Québec "CRIQ", l'aide financière de la Société de développement industriel de Québec (SDI) et l'aide de commercialisation par le ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme (MICT) aux entreprises québécoises susceptibles de fournir du matériel et des équipements aux stations du Québec et de faciliter leur débouché sur les marchés extérieurs.

Cette aide pourrait entre autres se réaliser au niveau de la recherche et de l'innovation appliquées:

- aux systèmes de remontées,
- aux systèmes d'enneigement,
- aux véhicules d'entretien.

Les différents volets et les canaux financiers de la politique

La situation économique actuelle amène le Gouvernement du Québec à privilégier d'abord les outils financiers existants comme ressource financière pour l'application de la Politique québécoise pour le ski alpin. L'utilisation de ces outils se réalisera dans un esprit de concertation.

Dans sa volonté de soutenir le développement du ski alpin au Québec, le Gouvernement dispose actuellement d'un ensemble de moyens financiers. Compte tenu que ces moyens sont du recours de différents intervenants, il est requis d'identifier, au plan de la nature de l'intervention envisagée, les moyens de financement les plus appropriés et répondant le mieux aux caractéristiques et besoins de la problématique actuelle du ski alpin au Québec.

Dans une telle perspective, on peut d'ores et déjà identifier certains outils majeurs existants ou à développer et établir une grille d'utilisation de ces outils.

En effet, au niveau des moyens financiers disponibles, on peut identifier dans un premier temps, trois grandes catégories d'outils de financement visant le développement des infrastructures de ski alpin. Chaque catégorie réfère à des dispositions contractuelles différentes entre le Gouvernement et les requérants.

Une première catégorie d'outils de financement pourrait être constituée des ressources financières disponibles en vertu du cadre des ententes intergouvernementales conclues entre les gouvernements du Québec et du Canada. À cet effet, le Gouvernement du Québec a proposé au Gouvernement du Canada un accord pour l'ajout d'un volet additionnel et d'un programme de soutien à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique. Ce volet additionnel sera essentiellement consacré au développement et à la modernisation des infrastructures des centres de ski alpin majeurs et intermédiaires polyvalents. Le soutien financier disponible à l'intérieur de ce volet favoriserait la mise en oeuvre et la réalisation de projets d'envergure, permettant aux centres de ski alpin de se moderniser, d'améliorer leurs infrastructures et d'offrir à leur clientèle touristique un "produit ski" renouvelé.

D'autres ententes actuelles ou qui seront négociées éventuellement, pourront également s'appliquer dans le cadre des travaux majeurs prévus dans la mise en oeuvre de la politique et du programme de développement des infrastructures de ski. Qu'il suffise de penser, entre autres, aux ententes sur la création d'emplois dans des zones désignées en raison du chômage et de la récession économique, ou à celles reliées à la formation de la main-d'oeuvre.

Les ressources financières issues de cette catégorie seront principalement orientées vers la réalisation de projets relatifs au développement ou à l'amélioration d'infrastructures et d'équipements pour des centres majeurs de ski alpin, ceux identifiés dans la politique et le programme comme étant centres internationaux et centres de vacances. Ces centres constituent au niveau de l'attrait touristique du ski québécois les éléments de pointe qu'il est urgent de consolider.

D'autres outils de financement pourront également soutenir l'effet des outils déjà identifiés mais la partie importante du financement envisagé pour les projets concernant les centres majeurs serait issue de sources identifiées précédemment.

Une seconde catégorie d'outils de financement sera le recours à l'utilisation des programmes actuels existant au niveau du Gouvernement du Québec et particulièrement reliés au développement économique. Dans cette catégorie, entreront, par exemple, les moyens prévus en vertu de la Loi sur le crédit touristique et bonifiés par de nouveaux amendements plus spécifiques à l'accessibilité des centres de ski alpin au soutien gouvernemental ainsi que d'autres dispositions législatives favorisant le développement économique dans sa forme régionale ou sectorielle. L'on fait ici référence à des recours possibles et complémentaires comme le Fonds de développement régional (FDR) administré par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Selon les outils de cette catégorie, les ressources financières disponibles seront principalement utilisées dans le cadre de la réalisation des projets liés au développement ou à l'amélioration des équipements des centres intermédiaires polyvalents (vocation "loisir et tourisme") visés dans le cadre de la politique.

D'autres outils financiers pourront également soutenir l'effet des outils ci-haut mentionnés pour la réalisation des projets touchant cette catégorie de centres, mais le principal moyen demeure les crédits accordés en vertu de la Loi sur le crédit touristique.

En ce qui concerne la réalisation de projets de développement ou d'amélioration des équipements des centres dit "intermédiaires à vocation de loisir sportif", les outils de financement utilisés pour la réalisation des projets seront principalement issus des disponibilités qui seront consenties lors de la mise en oeuvre du Plan national d'équipements de loisir, pour ce qui est des centres de ski alpin sous exploitation intermunicipale ou municipale. Dans le cas de centres de cette catégorie, ou de propriété privée, le financement des projets par le biais de la Loi sur le crédit touristique est envisagé, dans la mesure où de tels projets visent à développer un potentiel touristique réel. Dans ce cas aussi, le FDR pourra intervenir sur une base "ad hoc" conformément à ses règles.

Pour ce qui est du financement des projets de développement liés aux équipements locaux, le Plan national d'équipements de loisir permettra de rendre disponibles certains fonds rendant possibles le développement et l'amélioration des équipements de ces centres. Cela permettra au MLCP de poursuivre un des objectifs du Livre Blanc sur le loisir qui est d'assurer une certaine accessibilité des citoyens et citoyennes à cette forme de loisir.

Il existe enfin une troisième catégorie de moyens de nature financière ou autre, permettant d'apporter, par le biais de différentes sources, un soutien à la réalisation des projets. Ces moyens, dont la nature est complémentaire à ceux identifiés précédemment et qui nécessitent une concertation interministérielle, ont pour objectif de rendre plus cohérente l'action du Gouvernement. L'effet attendu de l'utilisation des moyens de cette catégorie est de soutenir l'action produite par la source principale de financement du projet et de permettre d'en accentuer l'impact.

Sommairement, parmi les moyens de cette catégorie, on peut identifier certaines interventions au niveau de la promotion touristique (centres majeurs et intermédiaires); au niveau de l'amélioration des infrastructures (électricité-énergie, égouts et aqueduc); au niveau de l'accès (routes, système de transport); au niveau de l'achalandage (classes-nature); au niveau du personnel (programmes d'information de personnel, sécurité, information technologique) et au niveau des retombées économiques (l'innovation, recherche, études et recherches).

Dans son ensemble, le tableau précédent identifie les différents moyens disponibles dont la contribution sera apportée pour la mise en oeuvre de la politique.

CONCLUSION

Voilà donc à quel enseigne le Gouvernement du Québec se situe par rapport au développement du ski alpin au Québec sous toutes ses facettes et composantes principales.

L'effort concerté qu'il propose à tous les intervenants constitue une clef exigeante mais réaliste pour assurer le succès de cette entreprise dont les retombées économiques et sociales ne peuvent qu'être bénéfiques pour notre société. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, soucieux de la réussite de cette démarche, propose à tous ses partenaires privés et gouvernementaux d'amorcer rapidement le processus de mise en oeuvre de cette politique tant attendue et souhaitée dans le milieu.

Il s'agit d'une première politique d'ensemble pour l'un des secteurs d'activité récréo-touristiques. D'autres devraient suivre. Il est certain que toute intervention dans ces secteurs nécessite une véritable mobilisation et une concertation des ressources du milieu pour l'atteinte de tels objectifs. C'est la volonté du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de valoriser cette mobilisation.

Number/
Numéro

2

Ce document présente la synthèse des principales données caractéristiques de l'état actuel du ski alpin au Québec.

Grâce à la collaboration du milieu, le MLCP a effectué en 1982 une collecte de données dont plusieurs statistiques de ce document sont issues. Malgré un taux de réponse élevé (plus de 70% des centres alpins ont collaboré), les données disponibles sur certains centres proviennent d'études antérieures.

Les données qui y sont contenues ont alimenté la réflexion du ministère dans l'élaboration de la politique québécoise sur le ski alpin.

Ce bilan succinct complète l'examen de la situation déjà réalisé par le ministère lors d'études et de publications antérieures.

Dans le cadre de l'application de la politique québécoise sur le ski alpin, le MLCP procèdera à la mise à jour périodique de l'état de la situation et invite tous les intervenants à y collaborer.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE À LA POLITIQUE QUÉBECOISE POUR LE SKI ALPIN

Partie 1. Le ski alpin au Québec: problématique historique et comparative.

- Nouveaux centres alpins au Québec (1967-1981)
- Nombre de centres alpins: Amérique du Nord, Est des Etats-Unis, Canada
- Capacité horaire moyenne des nouvelles remontées mécaniques installées par année (1964-1981)
- Nature et répartition du type de remontées mécaniques installées par année
- Addition annuelle à l'importance des centres alpins par l'adjonction de remontées mécaniques
- Denivelées des centres alpins Nord Est des Etats-Unis-Québec (1981/82)

Partie 2. Le ski alpin au Québec: caractéristiques descriptives essentielles

- Les normes appliquées à la catégorisation intégrée des centres alpins
- Caractéristiques moyennes des centres alpins québécois selon leur vocation
- Caractéristiques moyennes des centres alpins québécois (1982): selon l'importance
- Caractéristiques moyennes des centres alpins (1982): aire de marché
- Caractéristiques moyennes des centres alpins (1982): type de marché
- Distribution des centres alpins du Québec selon leur capacité horaire des remontées
- Distribution des centres alpins du Québec selon leur nombre d'heures d'ouverture
- Certaines activités et services offerts par les centres alpins du Québec (1981-82)
- Centres alpins qui ont cessé leurs opérations lors des dernières années
- Distribution des centres alpins du Québec selon leurs dénivelées

Partie 3. Le ski alpin au Québec: problématique régionale

- Liste des centres par région administrative
- Distribution des centres alpins du Québec selon leur

importance et la région administrative

- Indice d'équipement des centres alpins du Québec selon la région administrative (1981-82)
- Coefficient d'infrastructure pour le ski alpin au Québec selon la région administrative saison 1981-82
- Longueur moyenne de la saison pour les centres alpins du Québec selon la région administrative (1981-82)
- Jours de gel et précipitations nivales (1941 à 1970)
- État de développement des centres alpins actuels selon la région administrative

Partie 4. Le ski alpin au Québec: la pratique de la discipline

- La demande totale exprimée auprès des centres alpins selon la région administrative (1981-82)
- La demande québécoise exprimée auprès des centres alpins selon la région administrative (1981-82)
- Distribution de la demande non-résidente selon la région administrative (1981-82)
- Liste de centres alpins déclarant une clientèle interrégionale ou internationale (Nov. 1982)

Partie 5. Le ski alpin au Québec: sa signification économique, sociale et touristique

- Province de Québec - Population 1er juin 1981
- Dépenses journalières moyennes pour le ski alpin selon les excursionnistes et les voyageurs (1981-82)
- Effets totaux produits sur l'économie québécoise de 1 000 000 $ dans certains types de dépenses, reliés à la pratique du ski alpin
- Certains impacts économiques reliés à la pratique du ski alpin au Québec en 1981-82

PARTIE 1

PROBLÉMATIQUE HISTORIQUE
ET
COMPARATIVE

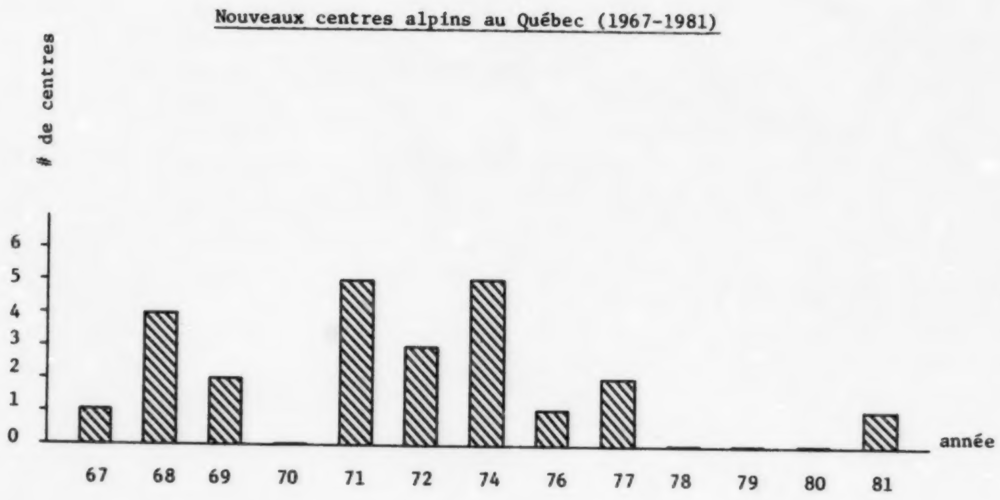

Source: MLCP 1983

Nombre de centres alpins: Amérique du Nord, Est des États-Unis, Canada, Québec

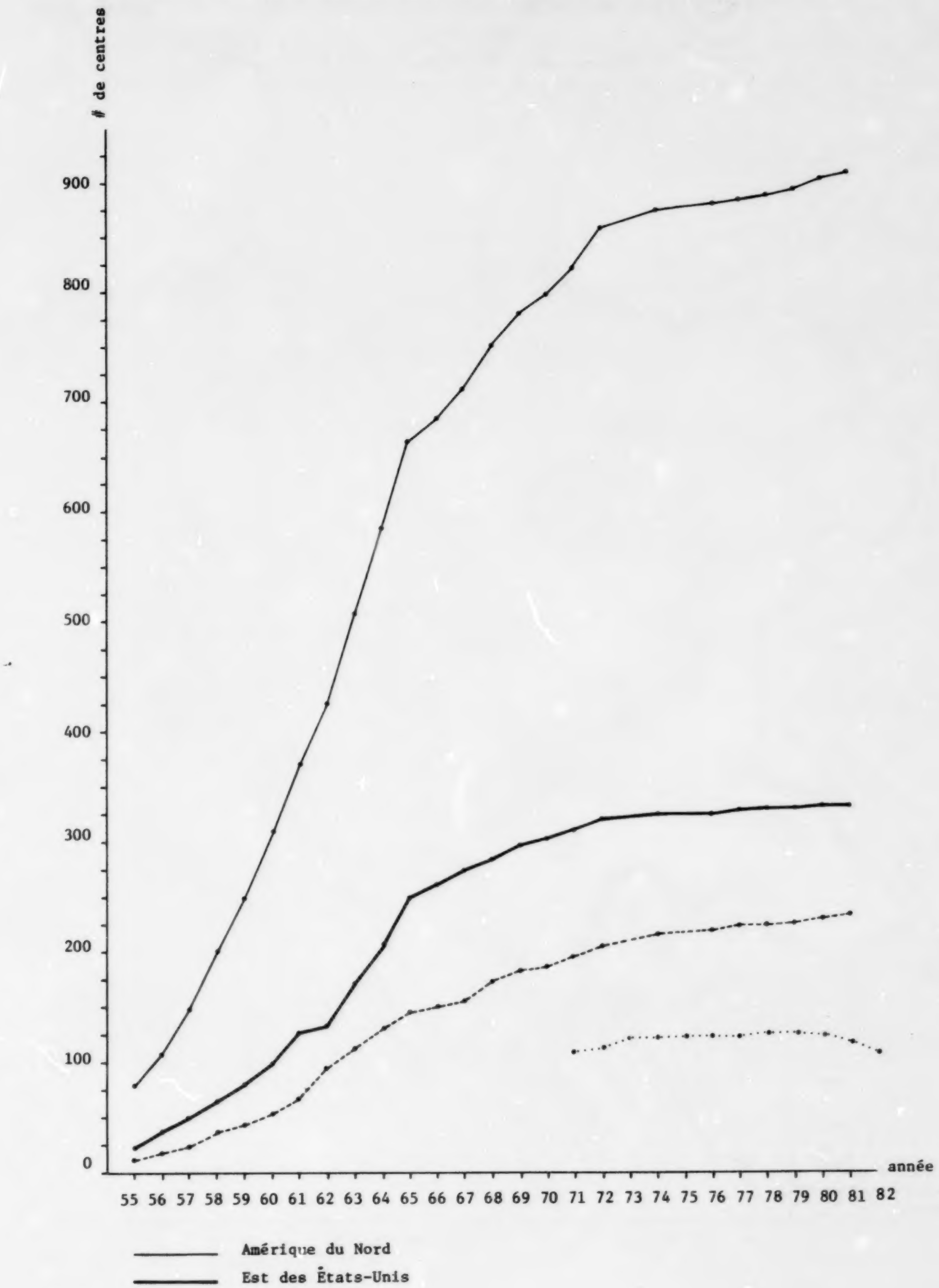

Source: MLCP 1983

Capacité horaire moyenne des nouvelles remontées mécaniques installées par année (1964-1981)

Comparaison: Nord-Est des Etats-Unis, Canada, Ontario, Québec

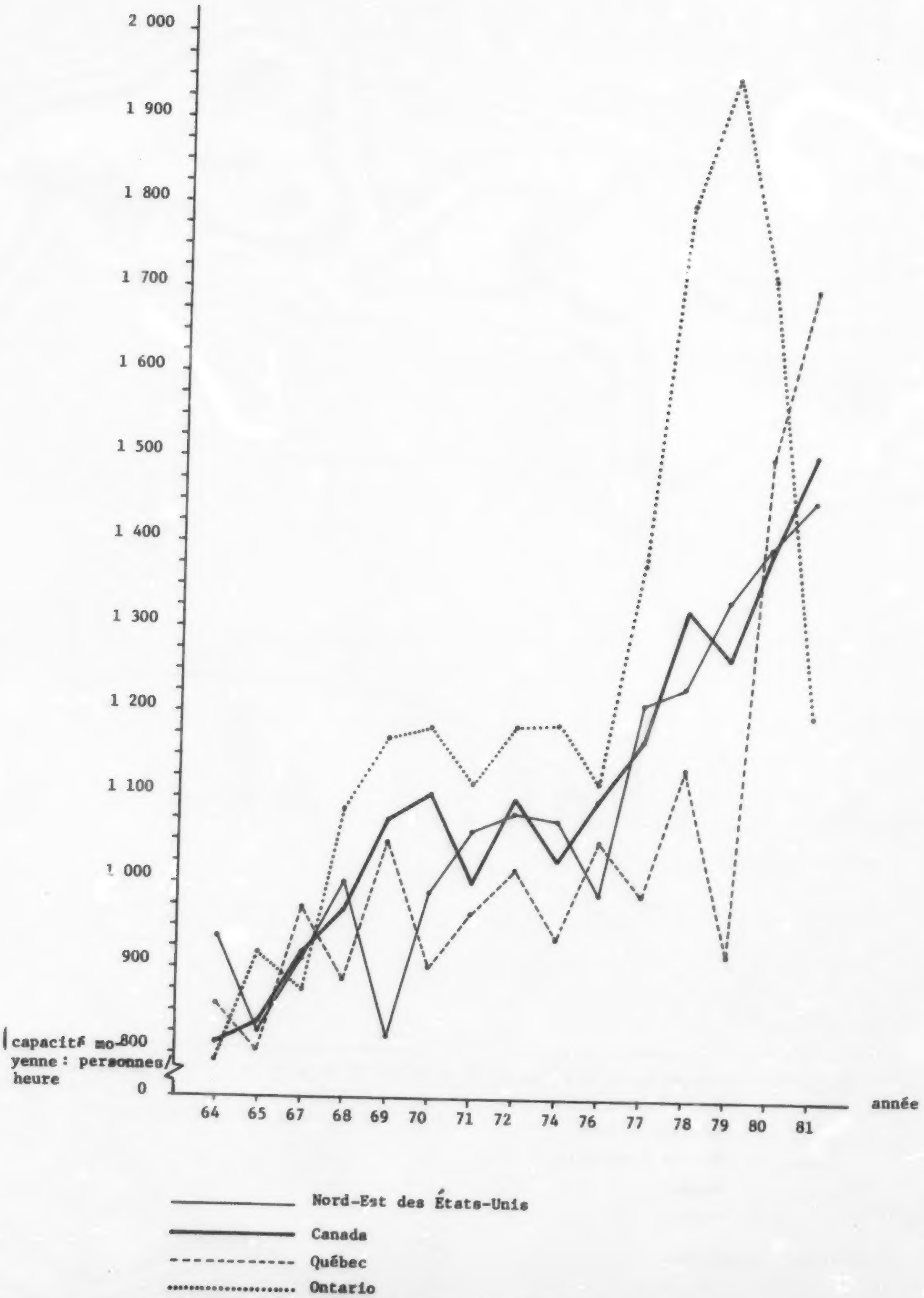

Source: MLCP 1983

NATURE ET RÉPARTITION DU TYPE DE REMONTÉES MÉCANIQUES INSTALLÉES PAR ANNÉE
COMPARAISON: QUÉBEC-CANADA-NORD-EST DES ÉTATS-UNIS (1964-1982)

(Unités)

ANNÉE	NORD-EST DES ÉTATS-UNIS		CANADA		QUÉBEC	
	Total	dont AIR/TER.	Total	dont AIR/TER.	Tot.	dont AIR/TER.
1964	74	28-46	23	10-13	7	4-3
1965	48	12-36	46	9-37	16	2-14
1967	51	27-24	23	4-17	7	1-6
1968	49	26-23	44	8-36	5	1-4
1969	49	32-17	35	14-21	6	3-3
1970	36	25-11	26	7-19	5	0-5
1971	57	37-20	62	15-47	26	4-22
1972	60	39-11	54	24-30	19	7-12
1974	19	15-4	30	7-23	13	1-12
1976	9	7-2	28	13-15	13	7-6
1977	15	11-4	24	11-13	8	2-6
1978	30	25-5	31	20-11	7	4-3
1979	11	10-1	25	11-14	5	0-5
1980	9	8-1	27	19-8	5	4-1
1981	15	14-1	9	6-3	1	1-0
1982	17	16-1	8	6-2	1	0-1
	559	332-207	493	184-309	144	41-103
Total %		%61,6 %38,4 47%		%37,3 %62,7 41%		%28,5 %71,5 12%
AIR: Aérienne: %		61,6		37,3		28,5
TER: Terrestre: %		38,4		62,7		71,5

Source: MLCP 1983

ADDITION ANNUELLE À L'IMPORTANCE DES CENTRES ALPINS PAR L'ADJONCTION DE REMONTÉES MÉCANIQUES

COMPARAISON: QUÉBEC-CANADA-NORD-EST DES ÉTATS-UNIS (1964-1982)

ANNÉE	Addition brute (MVPH(000)) NORD-EST DES ÉTATS-UNIS	CANADA	QUÉBEC	Addition comparative du QUÉBEC % N-E	% CANADA
1964	8530.4	1943.3	810.0	9.50	41.68
1965	3589.1	5511.5	1586.1	44.19	28.78
1967	6591.8	3020.9	892.5	13.54	29.54
1968	8100.6	5364.7	338.8	4.18	6.32
1969	6314.1	4893.8	820.4	12.99	16.76
1970	4715.6	3382.5	539.0	11.43	15.93
1971	8603.8	8638.9	3725.0	43.29	43.12
1972	5902.4	9819.8	3543.0	60.02	36.08
1974	3186.7	3528.3	1265.9	39.72	35.88
1976	1307.6	5691.1	1850.9	141.55	32.52
1977	3647.7	4378.7	1368.8	37.53	31.26
1978	6609.9	6832.3	1553.7	23.51	22.58
1979	3745.5	5904.5	631.7	16.87	10.70
1980	1275.7	10817.1	1972.4	154.61	18.23
*1981	3479.8	*1861.4	175.6	5.05	9.43
1982	4239.9	2615.0	122.9	2.90	4.70

* 1981 Sans Morin Heights (fermé).

Source: MLCP 1983

DÉNIVELÉES DES CENTRES ALPINS

NORD-EST DES ÉTATS-UNIS-QUÉBEC

(1981/82)

DÉNIVELÉE	NORD-EST DES ÉTATS-UNIS # CENTRES	QUÉBEC # CENTRES	% QUÉBEC ENS. NORD EST É.UNIS
0-99M	55	30	35.3
100-199	69	58	45.7
200-299	34	14	29.2
300-399	32	8	20.0
400-499	13	3	18.8
500-599	3	2	40.0
600-699	11	2	15.4
700-799	2	-	0.0
800-899	1	-	0.0
900-999	2	-	0.0

SOURCE: MLCP 1983

PARTIE 2

Caractéristiques descriptives essentielles

Le tableau suivant présente la grille des normes utilisées pour catégoriser les centres alpins.

La grille provient de normes généralement utilisées dans le milieu international du ski alpin, ajustées à la situation particulière du Québec.

Sans prétendre classifier toutes les particularités qualitatives du produit ski offert, son utilisation permet d'effectuer un cliché ponctuel du réseau de centres en les situant par rapport à leur capacité de remontée, l'aire de marché atteinte et le type de marché actuel perçu par le centre alpin.

Cette catégorisation est dynamique et peut donc s'adapter au rythme du développement du centre alpin tant au niveau de l'ajout d'infrastructures qu'à celui de l'évolution de sa clientèle (provenance et type).

Au gré de son utilisation, et en collaboration avec le milieu, les normes de catégorisation pourront être bonifiées afin de présenter de façon plus détaillée, les caractéristiques du réseau de centre alpin québécois.

LES NORMES ET CRITÈRES APPLIQUÉS À LA CATÉGORISATION INTÉGRÉE DES CENTRES ALPINS

Nature des critères reliés à "l'importance" du centre

APPELLATION	MVPH (000)
Très petit centre	0-150
Petit centre	151-300
Petit centre intermédiaire	301-700
Centre intermédiaire	701-1400
Centre majeur	1401-3000
Grand centre majeur	3001

Nature des critères reliés à "l'aide de marché" du centre

APPELLATION	PROPORTION DE LA CLIENTÈLE
Locale	>50% locale
Régionale	>25% intra et inter-régionale
Internationale	>10% inter-régionale et >10% internationale

Nature des critères reliés au "type de marché" du centre

APPELLATION	RAPPORT LIT/CAPACITÉ (%)			DISTRIBUTION DE LA CLIENTELE SEMAINE/FIN DE SEMAINE	% DE LA CLIENTÈLE PROVENANT DE "SEMAINE DE SKI"
	À LA BASE	MUNICI-PAL	RAYON DE 20 KM		
De jour	—	—	—	≈50/50	—
De fin de semaine	>5	>10	>15%	≈30/70	> 5
De vacances	>10	>20	>30%	≈60/40	>20
De destination	>20	>30	>40%	≈60/40	>35

Catégorisation du Mont Ste-Anne
exemple: Mont Ste-Anne

Critères d'importance	Critères d'aire de marché	Critères de type de marché
"grand centre majeur"	"international"	"de vacances"

TABLEAU SYNTHÈSE

Caractéristiques moyennes des centres alpins québécois en fonction de la catégorisation

	# DE CENTRES	M.V.P.H. (000)	CAPACITÉ (PER/HR)	REMONTÉES (#)	DÉNIVELÉE (M)	PENTES (#)	OFFRE (JOURS-SKI)	OUVERT SEMAINE (HR/SEM.)	INDICE D'ÉQUIPEMENT	CAPACITÉ (PER/HR)	OFFRE TOTALE (JOURS-SKI)
PETITS CENTRES											
-Local de jour	22	74.2	875	1.3	78	3.7	17057	49.2	0.95	19260	375262
-Local de fin de semaine	21	94.5	800	1.2	94	4.6	9508	16.7	1.01	16810	199666
-Régional de fin de semaine	4	171.8	2 130	2.5	151	5.8	17717	15.6	1.14	8520	70867
-Régional de jour	17	204.4	2 056	2.4	132	8.4	56133	42.8	1.55	34950	954259
CENTRES INTERMÉDIAIRES											
-Local de fin de semaine	9	416.3	2 324	2.4	227	8.1	136545	48.8	1.34	20920	1228904
-Régional de jour	19	566.6	3 295	3.7	212	11.1	192785	56.3	2.67	62610	3662920
-Régional de fin de semaine	9	673.3	5 950	5.6	157	11.0	304779	67.2	4.32	53549	2743010
-Régional de vacances (*)	8	859.1	6 603	7.4	201	14.6	505087	78.6	4.27	52822	4040699
CENTRES MAJEURS											
-Régional de fin de semaine	1	1 406.0	5 980	7	475	16	577920	52.5	2.96	5980	577920
-Régional de jour	1	1 527.0	4 407	5	381	11	530413	52.5	4.00	4407	530413
-International de jour	3	1 511.7	6 557	7	337	20	814147	66.8	4.49	19670	2442441
-International de vacances	2	3 379.5	11 285	12.5	637	26.5	1294337	54.3	5.31	22570	2583773
$\bar{x}\bar{x}$		426.7	2 776	3.1	162	8.5	167372	46.3	2.50	322068	
TOTAL	116										19415134

* Pour l'instant, par manque d'information Gray Rocks a été inclus dans cette catégorie. L'impression est toutefois qu'il serait plutôt un "centre intermédiaire international de vacances", selon les normes utilisées.

Source MLCP 1983

CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DES CENTRES ALPINS QUÉBECOIS

(1982)

	"IMPORTANCE"		
	PETIT	INTERMÉDIAIRE	MAJEUR
# DE CENTRES (TOTAL)	64	45	7
M.V.P.H. (000)	121.5	610.9	2 032.4
CAPACITÉ (PERS/HR)	1 243	4 220	7 518
# REMONTÉES	1.6	4.5	8.3
DÉNIVELÉE (M)	102	202	449
# PENTES	5.4	11.1	20.0
OFFRE (JOURS-SKI)	25 001	259 456	877 078
OUVERTURE (HR/SEM)	34.7	60.9	59.1
INDICE D'ÉQUIPEMENT	1.19	3.02	4.53
% DE L'OFFRE GLOBALE	8.24	60.14	31.62

Source: MLCP 1983

CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DES CENTRES ALPINS

(1982)

	"AIRE DE MARCHE"		
	LOCAL	RÉGIONAL	INTERNATIONAL
CENTRES (#) (TOTAL)	52	59	5
M.V.P.H. (000)	141.6	340.2	2 258.8
CAPACITÉ (PERS/HR)	1 096	3 777	8 448
REMONTÉES (#)	1.5	4.1	9.2
DÉNIVELÉES (M)	110	182	457
PENTES (#)	4.8	10.3	22.6
OFFRE (JOURS-SKI)	34 689	213 222	1 006 243
OUVERTURE (HR/SEM)	36.0	54.2	61.8
INDICE D'ÉQUIPEMENT	1.29	1.87	4.94
% OFFRE GLOBALE	9.29	64.80	25.91

Source: MLCP 1983

CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DES CENTRES ALPINS

(1982)

	"TYPE DE MARCHE"		
	DE JOUR	DE FIN DE SEMAINE	DE VACANCES
# DE CENTRES (TOTAL)	62	44	10
M.V.P.H. (000)	353.8	316.6	1 363.2
CAPACITÉ (PERS/HR)	2 272	2 403	7 539
REMONTÉES (#)	2.7	2.6	8.4
DENIVELÉES (M)	151	143	288
PENTES (#)	8.2	7.0	17.0
OFFRE (JOURS-SKI)	128 472	109 554	662 947
OUVERTURE (HR/SEM)	47.3	34.3	73.7
INDICE D'ÉQUIPEMENT	2.34	2.14	4.73
% OFFRE GLOBALE	41.0	24.8	34.2

Source: MLCP 1983

DISTRIBUTION DES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

SELON LEUR CAPACITÉ HORAIRE DES REMONTÉES

(1981/82)

CAPACITE HORAIRE DES REMONTÉES (PERS/HR)	NOMBRE DE CENTRES	%
-2000	61	52.6
2001-4000	28	24.1
4001-8000	20	17.2
+8001	7	6.0

Source: MLCP 1983

DISTRIBUTION DES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

SELON LEUR NOMBRE D'HEURE D'OUVERTURE

(1981/82)

HEURES/SEMAINE	NOMBRE DE CENTRES	%
-20H	21	18.1
20-49H	47	40.5
50H+	48	41.4

Source: MLCP 1983

CERTAINES ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS

PAR LES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

(1981/82)

NOM DE L'ACTIVITÉ OU DU SERVICE OFFERT	NOMBRE DE CENTRES	% DE TOUS LES CENTRES
ATELIER DE RÉPARATION	78	67.2%
BOUTIQUE DE SKI	78	67.2%
CASSE-CROUTE	97	83.6%
REPAS COMPLET	67	57.8%
LOCATION D'ÉQUIPEMENT	84	72.4%
SKI LE SOIR	52	44.8%
BAR	67	57.8%
CARAVING D'HIVER	17	14.7%
DISCOTHÈQUE	35	30.2%
ÉCOLE DE SKI	101	87.1%
GARDERIE D'ENFANTS	18	15.5%
NEIGE ARTIFICIELLE	34	29.3%
POSTES DE SECOURS	105	90.5%
GOLF	16	13.8%
MOTONEIGE	20	17.2%
PATINOIRE EXTÉRIEURE	32	27.6%
RAQUETTE	54	46.6%
SKI DE FOND	68	58.6%
TENNIS	21	18.1%

Source: MLCP 1983

CENTRES ALPINS QUI ONT CESSÉ LEURS OPÉRATIONS LORS DES DERNIÈRES ANNÉES

RÉGION ADMINISTRATIVE	CENTRE ALPIN	ENDROIT
02	Grandes-Chutes	Normandin
02	Centre du Parc Municipal	Chicoutimi
02	Domaine Clairval	Laterrière
02	Mont Dequem	Chambord
02	Mont Jacob	Jonquière
03	Mont Magnifique	Montmagny
04	Lac des Forges	Trois-Rivières
04	Mont Arthabasca	Arthabasca
05	Mont Asbestos	Shipton
05	Indian Valley	St-Denis de Compton
06	Mont Alouette	Ste-Adèle
06	Mont Plante	Val David
06	Domaine des Vallées	St-Calixte
06	Mont Rigaud	Rigaud
06	Mont Soleil	Verdun
06	Mont Snow	Rawdon
06	Morin Heights	Morin Heights
06	Mont Fugère	Ste-Agathe
06	Auberge la Calèche	Ste-Agathe
06	Mont Plaisant	St-Jovite
06	Centre de ski Ste-Emilie	Ste-Emilie de l'Energie
07	Mont Aubé	Deléage
08	Cap D'Ours	Rouyn
08	Chalet Suisse	La Sarre

Source: MLCP 1983

DISTRIBUTION DES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

SELON LEUR DÉNIVELÉE

(1981/82)

DÉNIVELÉE (METRES)	NOMBRE DE CENTRES	%
-150	9	7.8
51-100	23	19.8
101-150	31	26.7
151-200	25	21.6
201-250	9	7.8
251-300	4	3.5
301-350	4	3.5
351-400	4	3.5
401-450	—	—
451-500	3	2.6
501-550	2	1.7
551-600	—	—
601-650	2	1.7

Source: MLCP 1983

PARTIE 3

LE SKI ALPIN AU QUÉBEC
PROBLÉMATIQUE RÉGIONALE

Le tableau suivant présente une liste des centres alpins par région administrative, ainsi que leur catégorisation lors de la saison 1981/82.

Il convient de prendre en considération les éléments suivants qui conditionnent l'application de la méthodologie:

- Les données utilisées pour la catégorisation ont été fournies par les centres alpins lors de la collecte de données effectuée par le MLCP en 1982. Pour les centres n'ayant pas participé à l'enquête, les données connues antérieures ont été utilisées.

- Certains centres alpins ont pu fermer suite à la saison désastreuse de 1982/83.

- Certaines statistiques sur les capacités d'hébergement proviennent de "Hébergement Québec - 1982" publié par le MICT.

LISTE DES CENTRES ALPINS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE

RÉGION 01	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION (1)
Parc Mont-Comi	306	Int.-Régional-de jour
Val Neigette	245	Int.-Régional-de jour
Mont Bellevue	137	Petit-Local-fin de sem.
Mont Castor	159	Petit-Régional-de jour
Mont Leclerc	76	Petit-Local-fin de sem.
Petit Chamonix	130	Petit-Local-fin de sem.
Centre St-Edgar	91	Petit-Local-fin de sem.
Mont Béchervaise	267	Int.-Local-fin de sem.
Cap Chat	169	Petit-Régional-fin de sem.
Val d'Irène	259	Int.-Régional-de jour
Mont Miller	241	Petit-Local-de jour

SAGUENAY/LAC ST-JEAN

RÉGION 02	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Mont Chalco	122	Petit-Local-fin de sem.
Mont Fortin	175	Petit-Régional-de jour
Mont Bleu	76	Petit-Local-de jour
Do-Mi-ski	107	Petit-Local-de jour
Mont Villa-Saguenay	53	Petit-Local-de jour
Toboski	66	Petit-Local-de jour
Mont Belu	171	Petit-Local-de jour
Le Montagnard	176	Int.-Local-fin de sem.

QUÉBEC

RÉGION 03	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Mont Citadelle	140	Petit-Régional-fin de sem.
St-Castin	200	Int.-Régional-fin de sem.
Mont Sainte-Anne	625	Majeur-Intern.-fin de sem.
Mont Orignal	250	Int.-Local-fin de sem.
Mont Adstock	335	Int.-Régional-fin de sem.
Grands-Fonds	366	Int.-Régional-de jour
Stoneham	381	Majeur-Régional-de jour
Cabano	38	Petit-Local-fin de sem.
Ski Lauzon	50	Petit-Local-de jour
St-Raymond	107	Petit-Régional-de jour
Centre Ste-Foy	50	Petit-Local-de jour
Mont Hibou	191	Int.-Local-fin de sem.
Le Relais	229	Int.-Régional-de jour
Castor C.A.F.B.	452	Int.-Local-fin de sem.

RÉGION 03	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION (1)
Côtes des Chats	134	Petit-Local-fin de sem.
Ski St-Georges	75	Petit-Régional-de jour
Mont Biencourt	122	Petit-Local-fin de sem.
Mont St-Mathieu	191	Petit-Local-fin de sem.
Cimes Blanches	61	Petit-Local-de jour

TROIS-RIVIÈRES

RÉGION 04	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Val Mauricie	61	Petit-Régional-fin de sem.
Mont Carmel	106	Int.-Régional-fin de sem.
Mont Apic	91	Petit-Local-fin de sem.
Ski St-Gérard	122	Int.-Régional-fin de sem.
Municipal La Tuque	168	Int.-Local-fin de sem.
Mont Gleason	184	Petit-Régional-de jour
Vallée du Parc	168	Int.-Régional-fin de sem.
Vallée Pruneau	122	Int.-Régional-de jour

ESTRIE

RÉGION 05	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Mont Bellevue	91	Petit-Régional-de jour
Mont Joye	229	Int.-Régional-de jour
Mont Elan	110	Petit-Local-de jour
Mont Orford	502	Majeur-Régional-fin de sem.
Mgr Bégin	60	Petit-Local-fin de sem.
Base de plein air Mégantic	55	Petit-Local-fin de sem.

MONTRÉAL

RÉGION 06	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Lac Lucerne	125	Int.-Régional-vacances
Mont Olympia	190	Int.-Régional-fin de sem.
Mont Castor	122	Petit-Régional-de jour
Mont Christie	110	Petit-Régional- de jour
Mont Sauvage	183	Int.-Local-fin de sem.
Mont Avila	183	Int.-Régional-fin de sem.
Côte 40-80	100	Petit-Régional-de jour
Gray Rocks	189	Int.-Régional-vacances
Belle Neige	171	Int.-Régional-de jour
Mont St-Bruno	130	Int.-Régional-de jour

RÉGION 06	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION (1)
Mont Gabriel	192	Int.-Régional-vacances
Mont la Réserve	296	Int.-Local-fin de sem.
Mont Habitant	168	Int.-Régional-de jour
Mont St-Sauveur	213	Majeur-Intern.-de jour
Chanteclerc	186	Int.-Régional-vacances
Mont Tremblant	649	Majeur- Intern.- vacances
Mont Garceau	305	Int.-Local-fin de sem.
Bellevue	91	Petit-Local-fin de sem.
Mont Tyrol	99	Petit-Local-fin de sem.
Shefford Vallée	229	Int.-Régional-de jour
Mont Trinité	132	Petit-Local-fin de sem.
Val St-Come	213	Int.-Régional-de jour
Alta	232	Petit-Régional-de jour
Lac Carling	107	Petit-Régional-de jour
Côte Parent	61	Petit-Local-de fin sem.
Mont Blanc	290	Int.-Régional-de jour
Mont Pontbriand	137	Petit-Local-de jour
Mont Sutton	460	Majeur- Intern.- de jour
Owl's Head	540	Majeur-Intern.-de jour
Bermont	122	Petit-Régional-de jour
Sun Vallée	151	Int.-Régional-de jour
Ski Montcalm	122	Int.-Régional-fin de sem.
Bromont	396	Int.-Régional-vacances
Vallée Bleu	115	Int.-Régional-fin de sem.
Avalanche	452	Petit-Régional-fin de sem.
La Marquise	113	Petit-Régional-de jour
Glen Mountain	323	Int.-Régional-de jour
Mont d'Ailleboust	100	Petit-Régional-de jour
Parc Cabrini	14	Petit-Local-de jour
Parc Ignace-Bourget	18	Petit-Local-de jour
Parc Mont-Royal	16	Petit-Local-de jour
Parc des Hirondelles	17	Petit-Local-de jour
Centre Lanaudière	76	Petit-Local-fin de sem.
Camping Val Morin	61	Petit-Local-fin de sem.
Université de Montréal	53	Petit-Local-de jour
Mont Laval	18	Petit-Local-de jour

OUTAOUAIS

RÉGION 07	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Mont Ste-Marie	381	Int.-Régional-de jour

RÉGION 07	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION (1)
Lac des Fées	20	Petit-Local-de jour
Lac de l'Argile	125	Petit-Local-de jour
Mont Cascades	137	Int.-Régional-vacances
Edelweiss Valley	192	Int.-Régional-vacances
Camp Fortune	184	Int.-Régional-vacances
Vorlage	122	Int.-Régional-fin de sem.
Mont Chili	152	Petit-Local-fin de sem.

NORD-OUEST

RÉGION 08	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Mont Vidéo	107	Petit-Régional-de jour
Val d'Or	61	Petit-Local-fin de sem.
Mont Kanasuta	169	Petit-Régional-de jour
Mont Surprise	75	Petit-Local-fin de sem.

CÔTE NORD/NOUVEAU QUÉBEC

RÉGION 09-10	DÉNIVELÉE (M)	CATÉGORISATION
Mont Tibasse	122	Int.-Régional-de jour
Gallix	168	Int.-Régional-de jour
Bean Lake	130	Petit-Régional-de jour
Sakami	107	Petit-Local-de jour
Caniapiscau	70	Petit-Local-de jour
Kuyano	129	Petit-Local-de jour

(1) Classification provisoire à partir de l'enquête 1982 du MLCP. Tout développement ultérieur ou modification dans l'origine des clientèles peuvent modifier cette classification dynamique.

DISTRIBUTION DES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

SELON LEUR IMPORTANCE ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE

(1981/82)

RÉGION	# DE CENTRES "PETIT"	# DE CENTRES "INTERMÉDIAIRE"	# DE CENTRES "MAJEUR"	TOTAL
01	7	4	-	11
02	7	1	-	8
03	10	7	2	19
04	3	5	-	8
05	4	1	1	6
06	22	20	4	46
07	3	5	-	8
08	4	-	-	4
09-10	4	2	-	6
TOTAL	64	45	7	116

Source: MLCP 1983

INDICE D'ÉQUIPEMENT DES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

(1981/82)

RÉGION	INDICE D'ÉQUIPEMENT MOYEN
01	1.45
02	1.04
03	1.97
04	2.43
05	1.42
06	2.51
07	3.33
08	0.89
09+ 10	1.62

Note: indice d'équipements NVPH (000) ÷ la dénivelée

Source: MLCP 1983

COEFFICIENT D'INFRASTRUCTURE POUR LE SKI ALPIN AU QUÉBEC

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

SAISON 1981/82

RÉGION	OFFRE THÉORIQUE (JOURS-SKI)	OFFRE THÉORIQUE (%)	POPULATION DU QUÉBEC (%) (1)	COEFFICIENT (%)
01	648 982	3.34	3.64	0.92
02	171 665	0.88	4.68	0.19
03	3 341 951	17.21	16.04	1.07
04	948 971	4.89	6.86	0.71
05	790 325	4.07	3.72	1.09
06	10 358 218	53.35	56.44	0.95
07	2 705 850	13.94	4.25	3.28
08	60 864	0.31	2.38	0.13
09 et 10	388 308	2.00	1.99	1.01
TOTAL	19 415 134	100.00	100.00	

(1) Population au 01/07/82 B.S.Q.

Note: Coefficient = $\frac{\text{Offre régionale / Offre totale}}{\text{Pop. régionale / pop. totale}}$

Source: MLCP 1983

LONGUEUR MOYENNE DE LA SAISON POUR LES CENTRES ALPINS DU QUÉBEC

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

(1981/82)*

RÉGION	NOMBRE DE CENTRES AYANT RÉPONDU À CETTE QUESTION	# DE JOURS MOYENS
01	9	72.4
02	8	79.3
03	18	86.2
04	8	109.6
05	4	103.5
06	45	112.3
07	7	80.3
08	4	44.3
09+10	6	127.0

* ENQUÊTE DU M.L.C.P. AUPRÈS DES CENTRES ALPINS, 1982.

Source: MLCP 1983

JOURS DE GEL ET PRÉCIPITATIONS NIVALES

1941 à 1970

Région	Jours de gel		Précipitation nivale (cm)		Moyenne des extrêmes	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Jours de gel	Neige (cm)
01	175	222	287	417	199	353
02	176	214	203	343	195	274
03	169	200	229	345	185	287
04	167	188	221	300	178	262
05	161	196	244	417	179	330
06	154	191	188	328	173	259
07	168	185	157	244	177	201
08	205	214	180	297	210	239
09	198	209	307	424	204	366

Source: Température et précipitations 1941-1970: Québec, Environnement Canada-Conversion

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES ALPINS ACTUELS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

RÉGION	POTENTIEL MOYEN DÉVELOPPÉ	PENTES ADDITION-NELLES POSSIBLES #	REMONTÉES ADDITION-NELLES POSSIBLES #	CENTRES DISPOSANT DE TERRAINS AD-JACENTS POUR HÉ-BERGEMENT #
01	68%	+DE 27	+DE 16	8
02	79%	+DE 8	+DE 6	3
03	78%	+DE 39	+DE 24	11
04	65%	+DE 58	+DE 21	6
05	51%	+DE 28	+DE 10	3
06	65%	+DE 88	+DE 58	27
07	61%	+DE 38	+DE 12	4
08	79%	+DE 6	+DE 3	3
09 10	85%	+DE 4		0
TOTAL		+DE 296	+DE 150	65 CENTRES

Source: MLCP 1983

PARTIE 4

Le ski alpin au Québec

La pratique de la discipline

LA DEMANDE TOTALE EXPRIMÉE AUPRÈS DES CENTRES ALPINS

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE (1)

(1981/82)

RÉGION	DEMANDE (JRS-SKI)	%	INDICE DE LA DEMANDE RÉGIONALE (2)
01	239 256	4.53	1.24
02	129 480	2.45	0.52
03	1 002 100	18.96	1.18
04	453 743	8.58	1.25
05	230 539	4.36	1.17
06	2 614 872	49.47	0.88
07	448 220	8.48	2.00
08	48 362	0.91	0.38
09-10	118 992	2.25	1.26
TOTAL QUÉBEC	5 285 564	99.99	

(1) Extrapolation d'une enquête menée auprès des centres par le M.L.C.P. en 1982, où 60% des centres ont donné leur fréquentation en tenant compte d'un surplus de 5% pour les billets gratuits (inclus les résidents et non résidents).

(2) Indice = $\frac{\text{demande régionale} \div \text{demande totale}}{\text{population régionale} \div \text{population totale}}$

Source: MLCP 1983

LA DEMANDE QUÉBECOISE EXPRIMÉE AUPRÈS DES CENTRES ALPINS

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE (1)

(1981-82)

RÉGION	DEMANDE (JRS-SKI)	%	INDICE DE LA DEMANDE
01	229 511	4.74	1.30
02	129 480	2.68	0.57
03	941 571	19.46	1.21
04	453 743	9.38	1.37
05	223 865	4.63	1.24
06	2 338 812	48.34	0.86
07	353 421	7.31	1.72
08	48 362	1.00	0.42
09-10	118 992	2.46	1.37
	4 837 757		

(1) Les transferts interrégionaux n'ont pu être précisés, de sorte que les niveaux de demandes exprimés proviennent de l'ensemble des québécois.

Note: indice: $\frac{\text{demande régionale québécoise} \div \text{demande totale}}{\text{population régionale québécoise} \div \text{population totale}}$

Source: MLCP 1983

DISTRIBUTION DE LA DEMANDE NON-RÉSIDENTE

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE (1)

(1981/82)

RÉGION	DEMANDE (jours-ski)	%
01	9 745	2
03	60 529	14
05	6 674	1
06	276 060	62
07	94 799	21
	447 807	100

(1) D'après l'enquête auprès des centres (1982) du M.L.C.P. Inclus la demande touristique et excursioniste des non résidents.

Note: Cette demande s'exprime à environ 200 000 jours-ski dans les centres majeurs et 250 000 jours-ski pour les centres intermédiaires. Les régions non indiquées ont des niveaux de demande trop faibles pour être évalués.

Source: MLCP 1983

LISTE PARTIELLE DE CENTRES ALPINS DÉCLARANT UNE CLIENTÈLE INTER-RÉGIONALE OU INTERNATIONALE. (NOVEMBRE 1982)

CENTRE	% DE SA CLIENTÈLE INTERNATIONALE	% DE SA CLIENTÈLE INTER-RÉGIONALE	DÉNIVELÉ (mètres)	HÉBERGEMENT SUR LES LIEUX (# CHAMBRES)
Gray Rocks	80%	—	189	280
Lac Lucerne	50%	—	125	72
Val D'Irène	30%	30%	259	20 chalets
Mont Ste-Marie	25%	—	381	136
Mont Joye	20%	30%	229	Ø
Mont Blanc	20%	—	290	23
Mont St-Sauveur	20%	20%	213	Ø
Mont Ste-Anne	15%	15%	625	386
Mont Sutton	15%	10%	460	Ø
Mont Tremblant	15%	30%	649	140
Owl's Head	10%	50%	540	20
Chanteclerc	10%	60%	186	155
Mont Garceau	10%	—	305	Ø
Camp Fortune	10%	—	184	Ø
Edelweiss Valley	10%	—	192	20
St-Castin	5%	5%	200	47
Mont Orford	5%	55%	502	Ø
Val Neigette	2%	—	245	Ø
Côte 4000	2%	—	100	Ø
Bromont	—	70%	396	26
Grand-Fonds	—	60%	366	3 chalets
Val St-Côme	—	60%	213	Ø
Mont La Réserve	—	50%	296	56
Mont Kanasutu	—	40%	169	17 roulottes
Sun Valley	—	40%	151	40
Ski Montcalm	—	25%	122	Ø
Mont Avila	—	25%	183	Ø
Mont Milles	—	25%	241	Ø
Vallée Du Parc	—	20%	168	Ø
Vallée Pruneau	—	20%	122	Ø
Mont Gabriel	—	20%	192	150
Parc Mont-Comi	—	15%	306	Ø
Mont Adstock	—	10%	335	Ø
Mont St-Bruno	—	5%	130	Ø
Mont Vidéo	—	2%	107	21

Note: clientèle estimée selon les centres alpins.

Source: MLCP 1983

PARTIE 5

Le ski alpin au Québec

Sa signification économique, sociale et touristique

PROVINCE DE QUÉBEC

POPULATION 1er JUIN 1981

RÉGION	POPULATION	% PAR RÉGION
01	234 011	3.64
02	300 825	4.68
03	1 032 077	16.04
04	441 408	6.86
05	239 136	3.72
06	3 631 440	56.44
07	273 683	4.25
08	153 083	2.38
09	115 163	1.79
10	12 842	0.20
TOTAL	6 433 668	

Source: BSQ 1983

DÉPENSES JOURNALIÈRES MOYENNES POUR LE SKI ALPIN

SELON LES EXCURSIONNISTES ET LES VOYAGEURS

(1981/82) ($)

	JOURNÉE DE SKI EN EXCURSION $	JOURNÉE DE SKI EN EXCURSION %	JOURNÉE DE SKI EN VOYAGE $	JOURNÉE DE SKI EN VOYAGE %
TRANSPORT	9.36	33.9	13.79	18.0
RESTAURANT	4.34	15.7	19.31	25.2
AUTRE NOURRITURE	1.58	5.7	3.22	4.2
DIVERS (1)	12.37	44.7	17.01	22.2
LOGEMENT	—	—	23.30	30.4
	27.67		76.63	

(1) Prix d'entrée, achat article sport et autres bien reliés à l'excursion.

Source: MLCP 1983

EFFETS TOTAUX PRODUITS SUR L'ÉCONOMIE QUÉBECOISE DE 1 000 000 $ DANS CERTAINS TYPE DE DÉPENSES, RELIÉS À LA PRATIQUE DU SKI ALPIN

	Dépenses de skieurs excursionnistes	Dépenses de skieurs voyageurs	Dépenses de fonctionnement du centre alpin	Dépenses d'immobilisations (résidences, condominiums, hôtel, centre d'achat)
Emploi total (h/a)	37	22	61	27
Salaires et gages avant impôts (000)	331	246	638	501
Autres revenus bruts avant impôts (000)	365	271	256	227
Valeur ajoutée (000)	696	518	894	728
Importations (000)	334	450	98	206
Revenus du gouvernement du Québec dont:				
Impôts sur salaires et gages (000)	14	14	32	50
Parafiscalité (000)	21	15	38	28
Taxes indirectes (000)	10	8	2	35
Revenus du gouvernement fédéral dont:				
Impôts sur salaires et gages (000)	9	11	25	44
Parafiscalité (000)	12	11	22	12
Taxes indirectes (000)	6	7	10	33

Source: Service des études structurelles BSQ

"Étude d'impact économique concernant le programme de développement du parc du Mont Sainte-Anne (1978/79)".

CERTAINS IMPACTS ÉCONOMIQUES RELIÉS À LA PRATIQUE DU SKI ALPIN AU QUÉBEC EN (1981-82) (1)

	Voyageurs (2)	Excursionnistes	Immobilisations	Total
Emploi total (personne/années)	1 734	4 359	405	6 498
Valeur ajoutée (000)	40 818	81 989	10 920	133 727
Importations (000)	35 460	39 345	3 090	77 895
Revenus gouvernement du Québec (000)	2 916	5 301	1 695	9 912
Revenus gouvernement du Canada (000)	2 285	3 181	1 335	6 801

(1) En utilisant les mêmes multiplicateurs que ceux produits par le B.S.Q. à la demande du MLCP en 1978/79 pour le Mont Sainte-Anne, à partir du modèle économique intersectoriel du Québec.

(2) 447 807 jours-ski de la part de non-résidents (sous l'hypothèse forte que ce sont tous des voyages) et 580 531 jours-ski de québécois.

POOR

QUALITY

ORIGINAL